



Observatoire Régional des Déchets



Mai 2014

Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés en Île-de-France en 2012



sommaire

Avant propos	2
Synthèses	3
I Organisation institutionnelle de la gestion des déchets ménagers et assimilés	7
1 L'exercice de la compétence « déchets »	7
2 Organisation institutionnelle de la compétence traitement	8
3 Organisation institutionnelle de la compétence collecte	9
II La prévention des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France	11
1 Le compostage de proximité	11
2 Le réemploi en déchèteries	12
III Les Ordures Ménagères et Assimilés	13
1 Les Ordures Ménagères Résiduelles	13
2 Les emballages (hors verre) et les papiers graphiques	17
3 Les emballages en verre	20
4 Les biodéchets	23
5 Bilan Ordures Ménagères et Assimilés	24
IV Les déchets occasionnels	29
1 Les encombrants collectés hors déchèteries	29
2 Les déchets verts collectés hors déchèteries	31
3 Les déchèteries	32
4 Bilan déchets occasionnels	37
V Les déchets ménagers et assimilés	40
1 Tonnages collectés en 2012	40
2 Comparaisons départementales	41
3 Évolution des quantités collectées entre 2000 et 2012	44
4 Destinations de traitement des DMA en 2012	45
5 Focus sur les dépôts sauvages collectés hors compétence collecte	47
Conclusion	49
Annexes	51
Liste des établissements publics de coopération locale assurant la collecte au 01/01/2013	53
Liste des communes assurant la collecte au 01/01/2013	55
Liste des communes assurant le traitement au 01/01/2013	55
Liste des établissements publics de coopération locale assurant le traitement au 01/01/2013	60
Glossaire	61

Avant propos

L'Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France (ORDIF) suit la gestion des déchets ménagers sur la région francilienne depuis plus de vingt ans. Ce suivi s'inscrit pleinement dans le contexte réglementaire actuel (PREDMA, lois Grenelle, Directive Cadre européenne) qui fixe de nombreux objectifs chiffrés en matière de réduction des ordures ménagères et de diminution des quantités orientées en usine d'incinération ou installation de stockage des déchets non dangereux. Le suivi réalisé par l'ORDIF offre des éléments de repère qui permettent de comparer les résultats franciliens à ces objectifs afin d'identifier le chemin parcouru ou à parcourir.

Ce document dresse un bilan de la prise en charge des déchets ménagers par le service public et propose un ensemble d'indicateurs sur les quantités collectées, sur leurs modalités de gestion, et sur leurs destinations de traitement. Il permet également de mettre à jour les connaissances portant sur l'organisation institutionnelle de la compétence déchet à l'échelle régionale.



Ce travail, mené en partenariat avec l'ADEME Île-de-France, le SYELOM des Hauts-de-Seine et le SITOM93, a pu être réalisé grâce aux réponses des 223 collectivités franciliennes en charge de la collecte des déchets ménagers et/ou ayant la maîtrise d'ouvrage de déchèteries publiques qui ont été enquêtées en 2013. Les informations qu'elles ont communiquées à l'ORDIF ont d'abord été saisies dans la base de données nationale SINOE® développée par l'ADEME, ont ensuite été exploitées par l'Observatoire, et sont finalement restituées dans ce document. La plupart des informations non quantitatives qu'elles ont transmises sont directement disponibles sur le site internet de SINOE® (www.sinoe.org).

Entre 2007 et 2010, ce rapport contenait systématiquement une partie dédiée aux filières REP. Cela permettait d'identifier l'impact de ces nouveaux systèmes organisationnels sur la prise en charge des déchets ménagers par le service public francilien. Depuis l'édition 2011, l'ORDIF a décidé de réaliser un document entièrement dédié aux filières REP afin de donner une meilleure visibilité au travail effectué sur les filières par l'observatoire. Le rapport REP 2012 est disponible sur le site internet de l'ORDIF rubrique « publications ».

Enfin, si les indicateurs présentés dans ce document permettent de dégager les grandes tendances observées sur la collecte des déchets ménagers et assimilés dans la région, ils ne mettent toutefois pas en évidence certaines « micro-réalités » et notamment :

- Le périmètre à « géométrie variable » du service public d'élimination des déchets (acceptation des déchets non ménagers par exemple);
- L'importance de facteurs socio-économiques pouvant impacter la nature des déchets récupérés.



SYNTHÈSE

Organisation institutionnelle de la gestion des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France au 1^{er} janvier 2013



Tous les ans, l'ORDIF réalise une enquête sur la gestion des déchets ménagers et assimilés pris en charge dans le cadre du service public. Les résultats de cette enquête sont restitués dans un rapport annuel. Les communes sont responsables de l'élimination des déchets ménagers produits sur leur territoire. Elles peuvent transférer cette compétence à des établissements publics de coopération locale.

La compétence planification

Le Conseil régional d'Île-de-France est en charge de la compétence planification de la gestion des déchets. Il a adopté en novembre 2009 le PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés), le PREDD (Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux) et le PREDAS (Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activité de Soins). Le Conseil régional a également adopté le 24 juin 2011 le PREDIF (Plan de réduction des déchets d'Île-de-France). Les

travaux pour l'élaboration du PREDEC ont commencé en 2011 (Plan d'Élimination des Déchets de Chantier) et doivent aboutir à l'adoption du plan en novembre 2014.

La compétence traitement

Au 1^{er} janvier 2013, 28 syndicats assurent le traitement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire francilien pour 1279 des 1281 communes de la région soit pour 99.4% de la population. Seules 2 communes exercent cette compétence de façon autonome.

EPCL à compétence traitement au 1^{er} janvier 2013

EPCL à compétence traitement

- 1 SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
- 2 Beauce Gâtinais Valorisation
- 3 CA Cergy Pontoise
- 4 SIDOMPE
- 5 SIDRU
- 6 SIEVD
- 7 SIMACUR Massy-Anthony-Hauts-de-Bievre
- 8 SIREDOM
- 9 SITREVA
- 10 SITRU
- 11 SMITDUVM
- 12 SMITOM Nord Seine-et-Marne
- 13 SMITRIVAL

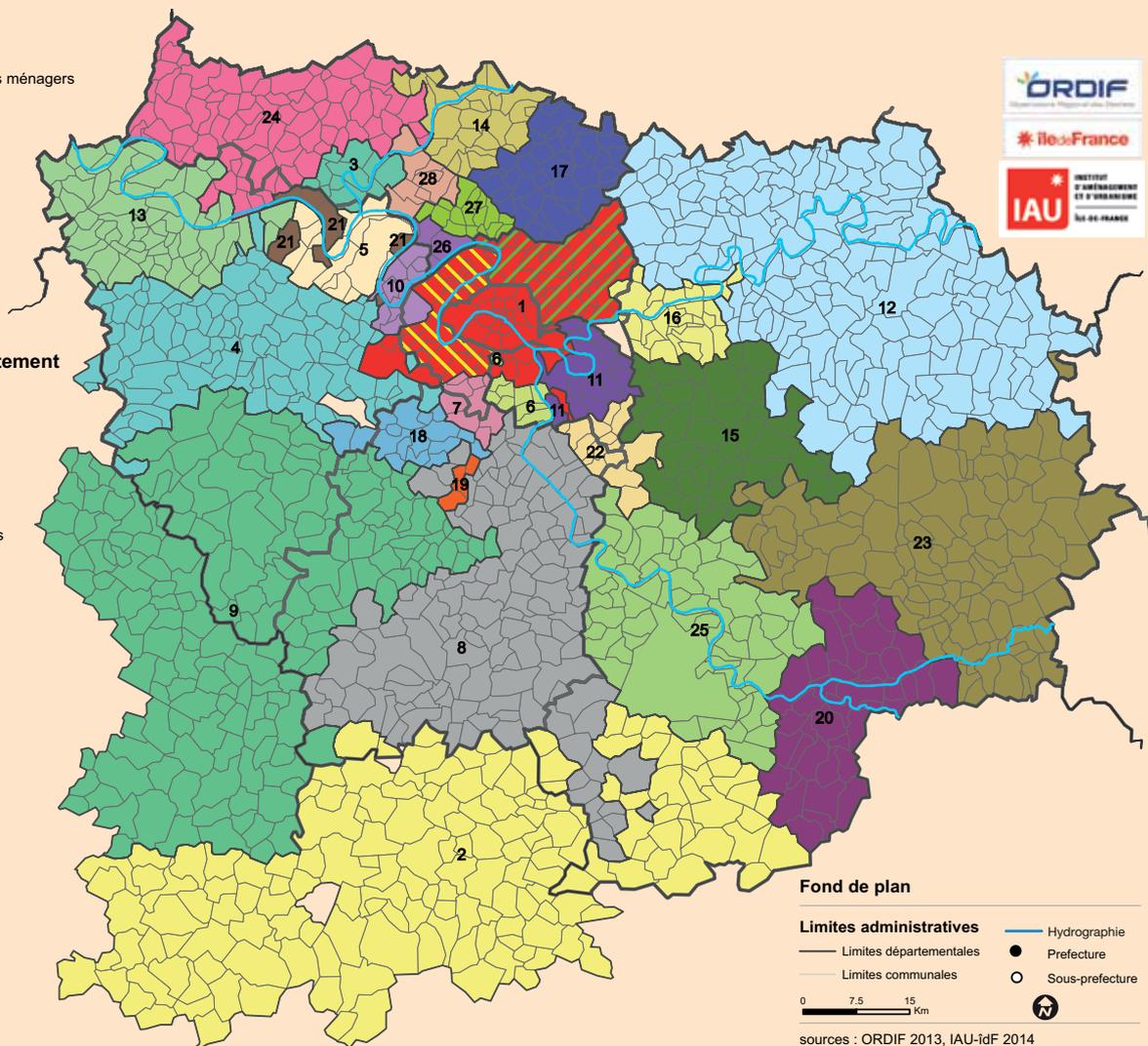
EPCL à compétence collecte & traitement

- 14 SICTOMIA TRI OR
- 15 SIETOM de la Région de Tournan-en-Brie
- 16 SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 17 SIGIDURS
- 18 SIOM de la Vallée-de-Chevreuse
- 19 SIRM de Monthléry
- 20 SIRMOTOM de Montereau
- 21 SIVATRU
- 22 SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
- 23 SMETOM GEEODE
- 24 SMIRTOM du Vexin
- 25 SMITOM Centre Seine-et-Marnais
- 26 Syndicat AZUR
- 27 Syndicat EMERAUDE
- 28 Syndicat TRI ACTION

Communes indépendantes

Syndicats primaires adhérents du SYCTOM

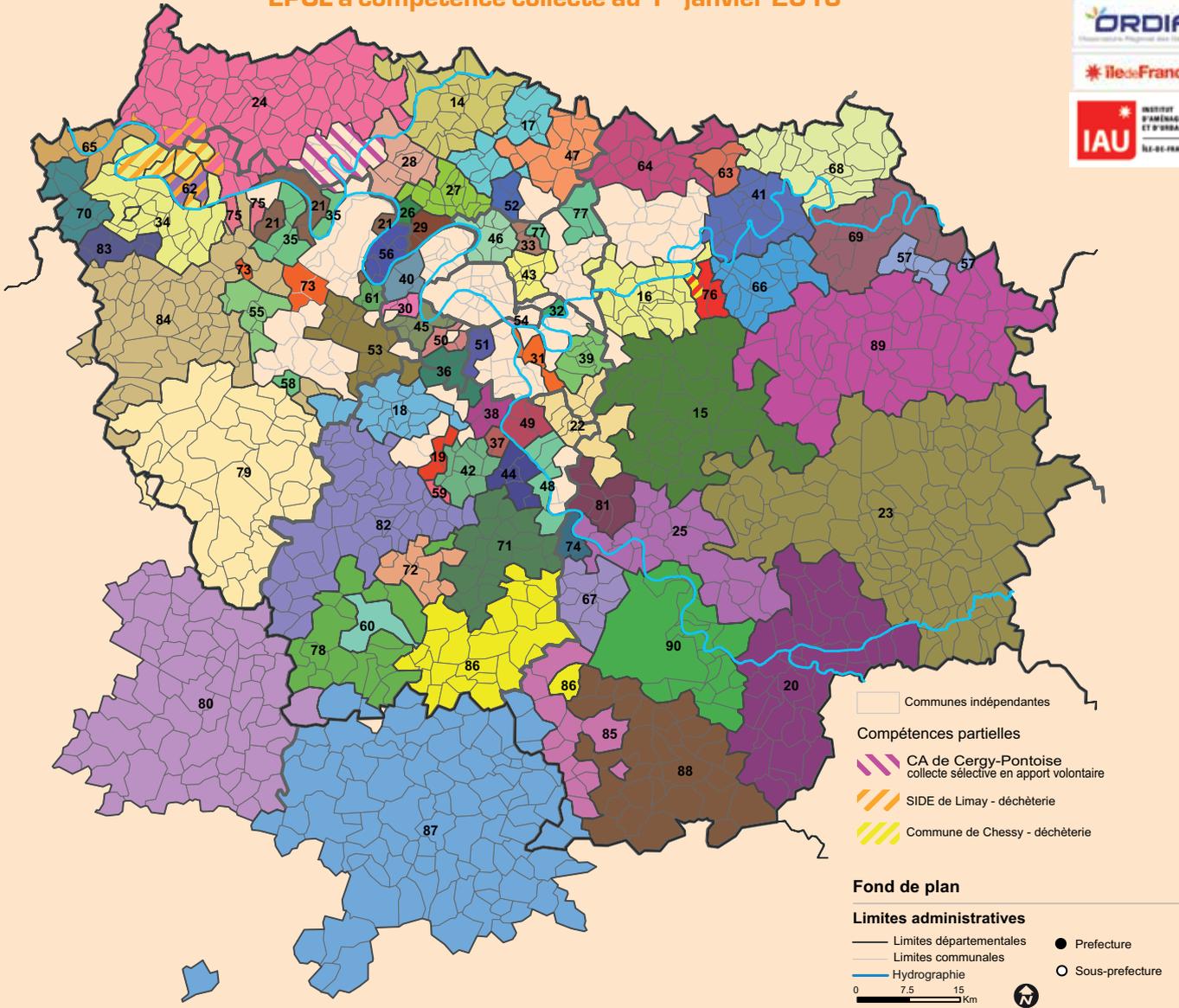
- SITOM93
- SYELOM des Hauts-de-Seine



La compétence collective

Au 1^{er} janvier 2013, 77 **structures intercommunales** assurent la compétence collective en Ile-de-France pour 57% de la population, et 120 **communes** assurent cette compétence de façon indépendante pour 43% de la population.

EPCL à compétence collective au 1^{er} janvier 2013



EPCL à compétence collective & traitement

- 14 SICTOMIA TRI OR
- 15 SIETOM de la Région de Touran-en-Brie
- 16 SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 17 SIGIDURS
- 18 SIOM de la Vallée-de-Chevreuse
- 19 SIRM de Monthléry
- 20 SIRMOTOM de Montereau
- 21 SIVATRU
- 22 SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
- 23 SMETOM GEEODE
- 24 SMIRTOM du Vexin
- 25 SMITOM Centre Seine-et-Marnais
- 26 Syndicat AZUR
- 27 Syndicat EMERAUDE
- 28 Syndicat TRI ACTION

EPCL à compétence collective

- 29 CA Argenteuil Bezons
- 30 CA Coeur de Seine
- 31 CA de la Plaine Centrale du Val-de-Marne
- 32 CA de la Vallée de la Marne

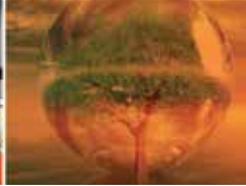
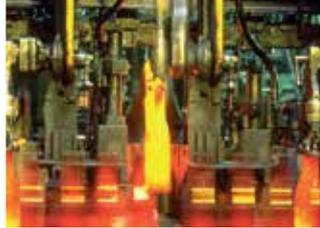
- 33 CA de l'Aéroport du Bourget
- 34 CA de Mantes en Yvelines
- 35 CA des 2 Rives de la Seine
- 36 CA des Hauts-de-Bievre
- 37 CA des Lacs de l'Essonne
- 38 CA des Portes de l'Essonne
- 39 CA du Haut Val-de-Marne
- 40 CA du Mont Valérien
- 41 CA du Pays de Meaux
- 42 CA du Val d'Orge
- 43 CA Est Ensemble
- 44 CA Evry Centre Essonne
- 45 CA Grand Paris Seine Ouest
- 46 CA Plaine Commune
- 47 CA Roissy Porte de France
- 48 CA Seine Essonne
- 49 CA Sénart Val-de-Seine
- 50 CA Sud de Seine
- 51 CA Val-de-Bievre
- 52 CA Val-de-France
- 53 CA Versailles Grand Parc
- 54 CC Charenton Saint-Maurice

- 55 CC Coeur d'Yvelines
- 56 CC de la Boucle de la Seine
- 57 CC de la Brie des Morins
- 58 CC de la Haute Vallée-de-Chevreuse
- 59 CC de l'Arpajonnais
- 60 CC de l'Etampois Sud Essonne
- 61 CC des Coteaux de Seine
- 62 CC des Coteaux en Vexin
- 63 CC des Monts de la Goele
- 64 CC des Plaines et Monts de France
- 65 CC des Portes de l'Ile-de-France
- 66 CC du Pays Créçois
- 67 CC du Pays de Bière
- 68 CC du Pays de l'Ourcq
- 69 CC du Pays Fertois
- 70 CC du Plateau de Lommois
- 71 CC du Val d'Essonne
- 72 CC entre Juine et Renarde
- 73 CC Gally Mauldre
- 74 CC Seine Ecole
- 75 CC Seine Mauldre
- 76 SAN du Val d'Europe

- 77 SEAPFA
- 78 SEDRE de la Région d'Etampes
- 79 SICTOM de Rambouillet
- 80 SICTOM de la Région d'Auneau
- 81 SICTOM de Sénart
- 82 SICTOM du Hurepoix
- 83 SICTOMP
- 84 SIEED
- 85 SIEOM de la Région de Boissy Aux C
- 86 SIROM de Milly-la-Forêt
- 87 SITOMAP de Pithiviers
- 88 SMETOM (ex SICTRM) de la Vallée
- 89 SMICTOM de Coulommiers
- 90 SMICTOM de la Région de Fontaine

sources : ORDIF 2013, IAU-idF 2014

En savoir plus : www.ordif.com
 Le document complet: Le rapport Déchets Ménagers et Assimilés 2012
 Deux autres synthèses: La gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2012, Les filières à «Responsabilité Élargie du Producteur» en 2012



La gestion des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France en 2012

Tous les ans, l'ORDIF réalise une enquête sur la gestion des déchets ménagers et assimilés pris en charge dans le cadre du service public. Les résultats de cette enquête sont restitués dans un rapport annuel qui dresse un bilan des quantités de déchets gérées en Ile-de-France.

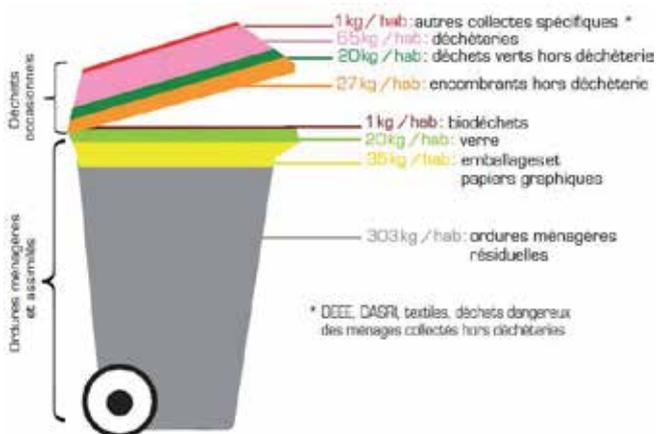
Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont composés :

- Des **Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)** qui désignent l'ensemble des déchets produits quotidiennement par les ménages : ordures ménagères résiduelles, emballages, papiers graphiques, verre, et biodéchets. Cela comprend également les déchets des professionnels qui peuvent être collectés en mélange avec les déchets des ménages. On parle alors de déchets « assimilés » aux déchets ménagers ;
- Des **déchets occasionnels** qui désignent l'ensemble des déchets produits de façon ponctuelle par les ménages : déchets verts issus de l'entretien des jardins, déchets dangereux des ménages, DEEE, encombrants, déchets de construction et de démolition, etc.

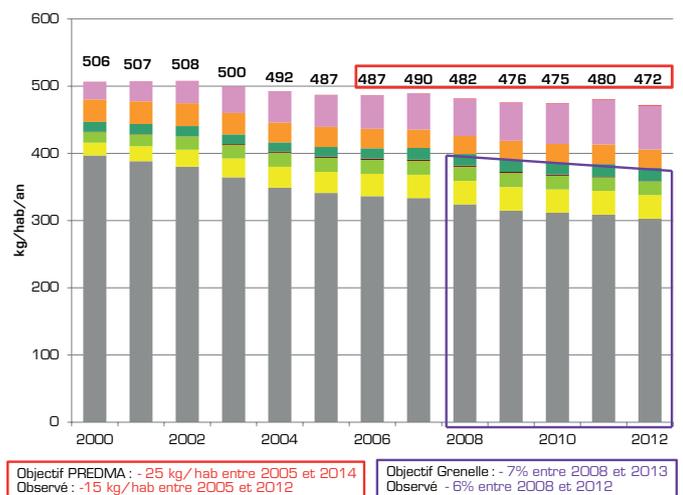
Les collectivités ont collecté 5.6 millions de tonnes de DMA en 2012 soit 472 kg/hab.

Les tonnages collectés ont diminué substantiellement de 2011 à 2012 (-68 000 tonnes) soit - 8 kg/hab. Les ordures ménagères et assimilés ont diminué de 6 kg/hab, et les déchets occasionnels de 2 kg/hab.

472 kg/hab collectés en Ile-de-France en 2012



Evolution des quantités de DMA collectés en Ile-de-France entre 2000 et 2012 (en kg/hab/an)



La baisse observée sur cette période a plusieurs explications :

- Les **actions de prévention** mises en place en ou hors PLP (programme local de prévention) et plus récemment la **crise économique** ont pu jouer un rôle en impactant le comportement de consommation des ménages ainsi que la production de déchets assimilés. Ainsi une partie de la baisse observée peut être qualifiée de « réelle » ;
- Une partie des DMA autrefois collectés par le service public a pu être détournée vers des **circuits de collecte privés ou associatifs** (déchets de professionnels suite à l'instauration de la redevance spéciale, déchets ménagers suite à la mise en place de filières REP, etc.). Ainsi une partie de la baisse observée peut être définie comme « artificielle ».

Evolution des quantités de DMA collectées en Île-de-France entre 2000 et 2012

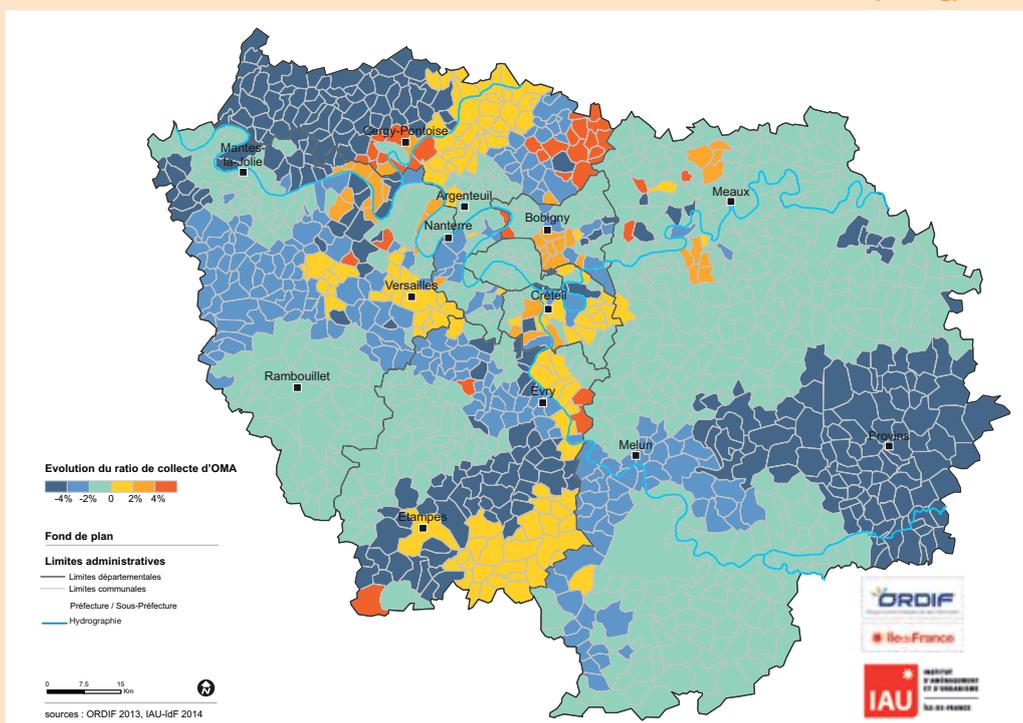
Entre 2000 et 2012 les quantités de DMA collectées ont diminué de 35 kg/hab sur la région passant de **507 kg/hab à 472 kg/hab**. Cette diminution n'a pas été linéaire dans le temps et certaines années les quantités collectées ont augmenté (2002, 2007 et 2011). Elle ne concerne pas non plus tous les flux puisque certains déchets ont diminué (OMA) tandis que d'autres ont augmenté (déchets occasionnels).

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) : - 6kg/hab entre 2011 et 2012

En 2012, 4.28 millions de tonnes d'OMA ont été collectées sur la région Ile-de-France, soit 51 000 tonnes de moins qu'en 2011. Ramené à l'habitant, cela représente 359 kg/hab contre 365 kg/hab en 2011. Cette baisse a été homogène sur l'ensemble de la région mais elle n'a pas concerné toutes les collectivités franciliennes.

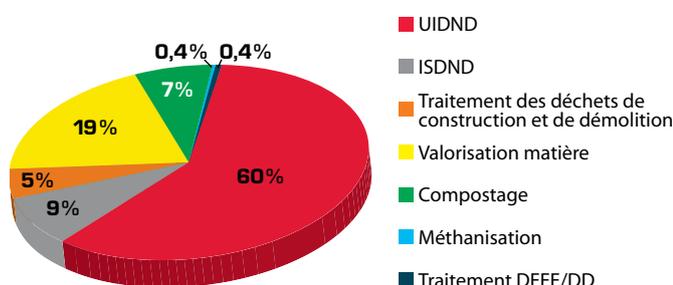
En effet entre 2011 et 2012, 72% des collectivités franciliennes représentant 82% de la population régionale ont enregistré une baisse de leur ratio de collecte d'OMA. Par ailleurs, 93% de la population couverte par un **Programme Local de Prévention (PLP)** depuis 2009 a vu son ratio de collecte d'OMA diminuer sur cette même période. S'il est encore trop tôt pour attribuer cette baisse aux seuls PLP, il se peut que les efforts de communication et de sensibilisation menés depuis plusieurs années par les collectivités franciliennes engagées dans un PLP commencent à trouver un écho auprès des ménages.

Evolution du ratio de collecte des OMA entre 2011 et 2012 (en kg/hab)



Destination de traitement des DMA en 2012 : plus d'une tonne sur deux est incinérée

Destination de traitement des DMA collectés en Île-de-France en 2012 (méthode Grenelle)



Les quantités de DMA orientées en valorisation matière et organique s'élèvent à 26.4% en 2012. L'objectif national établi par le Grenelle de l'Environnement de 35% pour 2012 n'a donc pas été atteint. Il est fixé à 45% pour 2015.

Méthodologie

Les données présentées dans cette synthèse sont issues d'une enquête adressée annuellement aux 223 collectivités franciliennes compétentes, réalisée dans le cadre de l'enquête bisannuelle nationale « collecte » de l'ADEME. Les informations régionales sont saisies dans la base de données nationale SINOE®, puis synthétisées dans une publication. Ces travaux sont encadrés par un comité de pilotage composé de structures adhérentes de l'ORDIF : Délégation régionale de l'Ademe, Cercle national du recyclage, conseils généraux de l'Essonne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, Conseil régional d'Île-de-France, DRIEE IDF, IAU IDF, Île-de-France Environnement, Sycotom Agence métropolitaine des déchets ménagers, SIDRU, SIEVD, SYELOM, SITOM, TIRU et Ville de Paris.

En savoir plus: www.ordif.com

Le document complet: Le rapport Déchets Ménagers et Assimilés 2012

Deux autres synthèses : Organisation institutionnelle en 2012, Les filières à « Responsabilité Élargie du Producteur » en 2012

Organisation institutionnelle de la gestion des déchets ménagers et assimilés

1

L'exercice de compétence «déchets»

La compétence « déchets » relève de la responsabilité des communes. La Loi Chevènement du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale précise la façon dont cette compétence doit être exercée :

- Les collectivités qui possèdent l'intégralité de la compétence déchets doivent au moins l'exercer sur la collecte;
- Une collectivité qui assure la compétence collecte doit l'assurer sur toutes les collectes;
- Une collectivité qui assure la compétence traitement doit l'assurer sur tous les déchets pris en charge par le service public.

Avant cette Loi, la compétence déchets était considérée comme unique. Cependant, la plupart des collectivités avaient déjà l'habitude de scinder le service en deux confiant l'exécution de la collecte et du traitement à des groupements de communes différents. Avec cette Loi, une délégation partielle de la compétence déchets est autorisée :

- Une commune peut déléguer à un établissement public de coopération locale (EPCL) ou syndicat mixte la seule compétence traitement ou l'ensemble de la compétence (collecte + traitement);
- Un établissement public de coopération locale (EPCL) peut déléguer à un syndicat mixte la seule compétence traitement ou l'ensemble de la compétence (collecte + traitement);
- Une commune peut déléguer l'ensemble de la compétence (collecte et traitement) à un EPCL qui peut à son tour déléguer à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence, soit uniquement le traitement. On parle dans ce cas de « transfert en cascade ».

La Loi Chevènement a considérablement modifié le paysage institutionnel francilien. De nombreux EPCL ont été créés en Île-de-France depuis sa promulgation et la plupart ont pris cette compétence optionnelle.

Notons que la réforme territoriale issue de la Loi du 16 décembre 2010 prévoit, dans la continuité de la Loi Chevènement du 12 juillet 1999, d'achever la carte intercommunale française au 1^{er} juin 2013. À cette date, toutes les communes françaises devront adhérer à une intercommunalité à l'exception des communes des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et de Paris.

Mais en dépit de la Loi Chevènement, l'organisation des compétences déchets est restée très complexe. En effet, la composition des EPCL créés depuis le début des années 2000 et ayant pris la compétence déchets n'a pas toujours coïncidé avec la composition des syndicats de collecte et/ou de traitement existant antérieurement. Il s'en est suivi une multitude de situations « atypiques » au regard de la Loi Chevènement :

- Des EPCL exerçant la collecte sur l'ensemble de leur territoire et déléguant le traitement à plusieurs syndicats mixtes;
- Des EPCL possédant une compétence « statutaire » avec une délégation de cette compétence à plusieurs syndicats de collecte et traitement;
- Des EPCL assurant la collecte sur une partie des communes (celles qui étaient indépendantes avant la création d'un EPCL) et déléguant cette collecte sur d'autres communes (celles qui adhéraient « historiquement » à un syndicat de commune).

Ces situations ont finalement été entérinées par l'article 51 de la loi Grenelle 1 parue en août 2009 qui prévoit qu'un « établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut transférer toute compétence à un syndicat de communes ou un syndicat mixte sur tout ou partie de son territoire ou à plusieurs syndicats situés chacun sur des parties distinctes de son territoire ».

1 Article L2224-13 du Code général des collectivités territoriales.

2 La collecte et le traitement des déchets des ménages constituent une compétence optionnelle pour les Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération et Syndicats d'Agglomération Nouvelle. Elle est obligatoire pour les Communautés Urbaines.

Organisation institutionnelle de la compétence traitement

Au 1^{er} janvier 2013, 2 communes franciliennes représentant 72 000 habitants (soit 0,6 % de la population francilienne) et 28 syndicats de traitement représentant 99,4 % de la population assurent la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France.

Plusieurs changements sont venus modifier l'organisation institutionnelle de la compétence traitement sur la région courant 2012 :

- CA de Cergy Pontoise : adhésion d'une commune des Yvelines de 4 300 habitants auparavant traitée par le SMIRTOM du Vexin ;
- SIDOMPE : adhésion d'une commune des Yvelines de 1 400 habitants auparavant traitée par le SITREVA ;
- SIREDOM : adhésion de 3 communes de l'Essonne représentant 15 000 habitants. Auparavant,

2 d'entre elles exerçaient la compétence traitement de façon indépendante et une était traitée par le SIRM de Montlhéry ;

- SMITRIVAL : adhésion de 4 communes des Yvelines auparavant traitées par le SMIRTOM du Vexin et représentant 9 700 habitants ;
- SYVALOM (hors IDF) : adhésion d'une commune de la Marne de 300 habitants auparavant traitée en Île-de-France par le SMIRTOM Nord-Seine-et-Marne.

Parmi les 28 syndicats de traitement présents en Île-de-France, 1 d'entre eux – le SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers – est particulièrement important en termes de population couverte puisqu'il assure le traitement des déchets de 5.6 millions d'habitants soit de 48 % de la population francilienne.

EPCL à compétence traitement au 1^{er} janvier 2013

EPCL à compétence traitement

- 1 SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
- 2 Beauce Gâtinais Valorisation
- 3 CA Cergy Pontoise
- 4 SIDOMPE
- 5 SIDRU
- 6 SIEVD
- 7 SIMACUR Massy-Anthony-Hauts-de-Bievre
- 8 SIREDOM
- 9 SITREVA
- 10 SITRU
- 11 SMITDUMV
- 12 SMITOM Nord Seine-et-Marne
- 13 SMITRIVAL

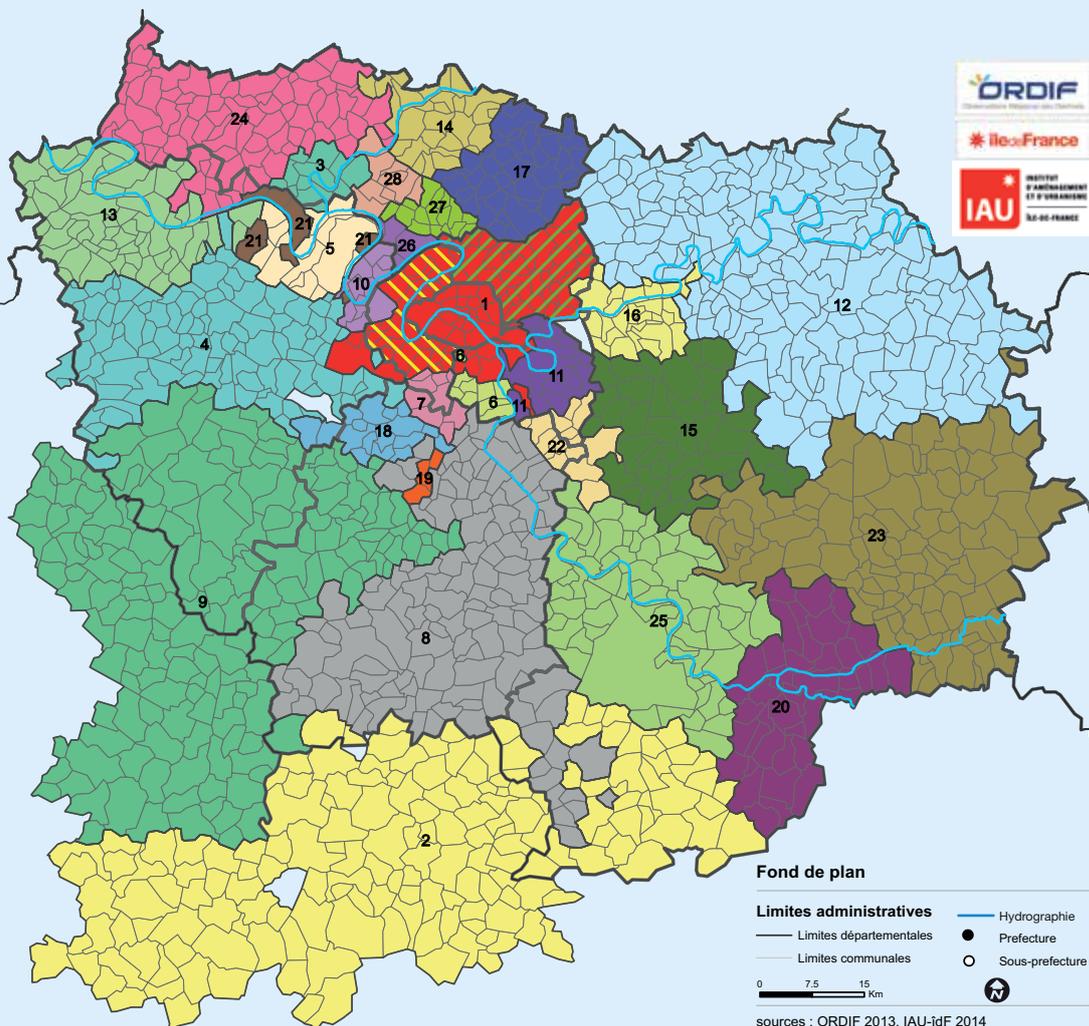
EPCL à compétence collecte & traitement

- 14 SICTOMIA TRI OR
- 15 SIETOM de la Région de Tourman-en-Brie
- 16 SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 17 SIGIDURS
- 18 SIOM de la Vallée-de-Chevreuse
- 19 SIRM de Montlhéry
- 20 SIRMOTOM de Montereau
- 21 SIVATRU
- 22 SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
- 23 SMETOM GEEODE
- 24 SMIRTOM du Vexin
- 25 SMITOM Centre Seine-et-Marnais
- 26 Syndicat AZUR
- 27 Syndicat ÉMERAUDE
- 28 Syndicat TRI ACTION

□ Communes indépendantes

Syndicats primaires adhérents du SYCTOM

-  SITOM93
-  SYELOM des Hauts-de-Seine



Organisation institutionnelle de la compétence collective

Au 1^{er} janvier 2013, 120 communes indépendantes exercent la compétence collective des déchets ménagers et assimilés pour 43% de la population francilienne, et 77 Établissements Publics de Coopération Locale (EPCL) exercent cette compétence pour les 57 % de la population restante.

Le nombre de communes indépendantes assurant la compétence collective tend à diminuer au fil du temps (on en comptait 136 au 1^{er} janvier 2012) au profit de l'intercommunalité. Cette dynamique est notamment impulsée par la réforme territoriale de décembre 2010 qui prévoit que chaque commune indépendante de grande couronne ait adhéré à un EPCL au plus tard en juin 2013. Dans les années à venir, le nombre de communes assurant la compétence collective de façon indépendante va donc continuer à diminuer.

Parallèlement, on constate que le nombre d'EPCL augmente d'année en année. Sur l'année 2012 par exemple, 4 intercommunalités ont été créées :

- La CC des Coteaux-en-Vexin qui exerce la compétence collective sur 3 communes des Yvelines représentant près de 22 000 habitants ;
- La CC Gally Mauldre qui exerce cette compétence sur 4 communes des Yvelines représentant près de 12 000 habitants ;
- La CC de la Haute Vallée de Chevreuse qui exerce cette compétence pour une commune des Yvelines représentant près de 7 000 habitants ;
- La CC des Plaines et Monts de France, née de la fusion de la CC de La Plaine de France et de la CC du Pays de la Goële et du Multien. Au 1^{er} janvier 2013, cette intercommunalité exerce la compétence collective sur 20 communes représentant près de 41 000 habitants. Courant 2013, de nouvelles collectivités ont rejoint son périmètre.

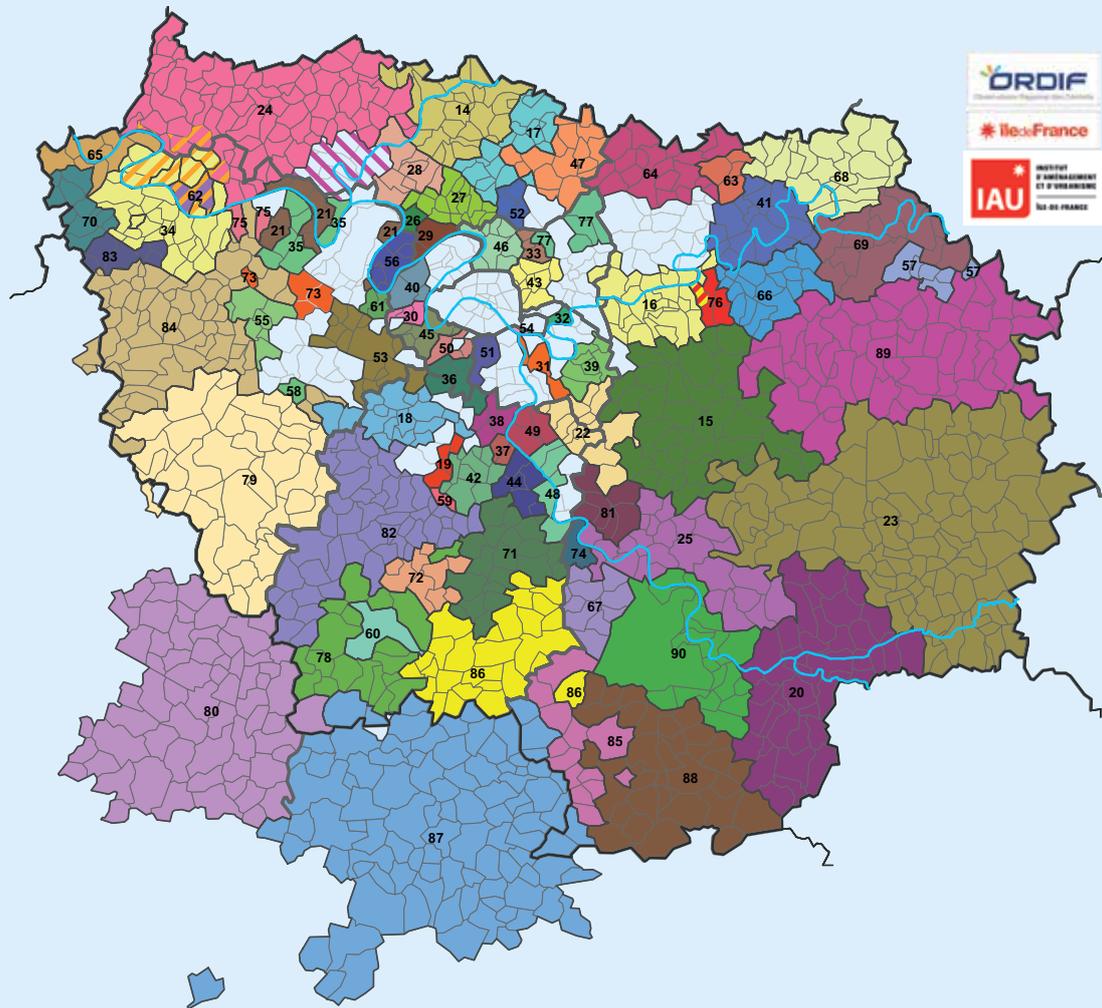
La création de ces 4 intercommunalités s'est accompagnée, comme cela a été mentionné, de l'abandon de l'exercice de la compétence collective par 2 EPCL qui l'exerçaient auparavant : la CC de La Plaine de France et la CC du Pays de la Goële et du Multien. Le nombre d'EPCL assurant la compétence collective est donc passé de 75 au 1^{er} janvier 2012 à 77 au 1^{er} janvier 2013.

D'autres mouvements ont été enregistrés sur l'exercice de la compétence collective des déchets ménagers en Île-de-France courant 2012 :

- CA de Cergy Pontoise : adhésion d'une commune des Yvelines composée de 3 400 habitants qui était auparavant collectée par le SMIRTOM du Vexin ;

- CA de Mantes-en-Yvelines : adhésion de 5 communes des Yvelines représentant 10 200 habitants et qui étaient auparavant collectées par le SMIRTOM du Vexin (pour 4 d'entre elles) et par le SICTOMP (pour 1 d'entre elles) ;
- CA des Portes de l'Essonne : adhésion de 2 communes de l'Essonne auparavant indépendantes et qui représentent 49 700 habitants ;
- CA du Val d'Orge : adhésion d'une commune de l'Essonne de 6 500 habitants auparavant collectée par le SIRM de Montlhéry ;
- CA de Plaine Commune : adhésion d'une commune auparavant indépendante de Seine-Saint-Denis représentant 47 800 habitants ;
- CA de Roissy Porte de France : adhésion d'une commune du Val d'Oise auparavant indépendante de 31 100 habitants. Cette adhésion a permis à l'intercommunalité de voir sa population passer de 48 000 habitants à 79 000 habitants, et de devenir une communauté d'agglomération ;
- CA Versailles Grand Parc : adhésion d'une commune des Yvelines de 1 400 habitants auparavant collectée par le SICTOM de Rambouillet ;
- CC des Portes de l'Île-de-France : adhésion d'une commune des Yvelines auparavant indépendante et représentant 250 habitants ;
- CC du Pays Créçois : adhésion de 4 communes de Seine-et-Marne auparavant indépendantes et représentant 16 500 habitants ;
- SIEED : adhésion d'une commune des Yvelines auparavant indépendante représentant 300 habitants ;
- Enfin, une commune de la Marne (hors IDF) auparavant collectée par le SMICTOM de la région de Coulommiers a rejoint le SIMVU du Sud-Ouest Marnais. Elle a donc quitté à compter de 2013 le périmètre administratif régional francilien pour l'exercice de sa compétence collective.

EPCL à compétence collecte au 1^{er} janvier 2013



EPCL à compétence collecte & traitement

- 14 SICTOMIA TRI OR
- 15 SICTOM de la Région de Tournan-en-Brie
- 16 SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 17 SIGIDURS
- 18 SIOM de la Vallée-de-Chevreuse
- 19 SIRM de Monthéry
- 20 SIRMOTOM de Montereau
- 21 SIVATRU
- 22 SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
- 23 SMETOM GEEODE
- 24 SMIRTOM du Vexin
- 25 SMITOM Centre Seine-et-Marnais
- 26 Syndicat AZUR
- 27 Syndicat EMERAUDE
- 28 Syndicat TRI ACTION

EPCL à compétence collecte

- 29 CA Argenteuil Bezons
- 30 CA Coeur de Seine
- 31 CA de la Plaine Centrale du Val-de-Marne
- 32 CA de la Vallée de la Marne
- 33 CA de l'Aéroport du Bourget
- 34 CA de Mantes en Yvelines
- 35 CA des 2 Rives de la Seine
- 36 CA des Hauts-de-Bievre
- 37 CA des Lacs de l'Essonne
- 38 CA des Portes de l'Essonne
- 39 CA du Haut Val-de-Marne
- 40 CA du Mont Valérien
- 41 CA du Pays de Meaux
- 42 CA du Val d'Orge
- 43 CA Est Ensemble
- 44 CA Evry Centre Essonne
- 45 CA Grand Paris Seine Ouest
- 46 CA Plaine Commune
- 47 CA Roissy Porte de France
- 48 CA Seine Essonne
- 49 CA Sénart Val-de-Seine
- 50 CA Sud de Seine
- 51 CA Val-de-Bievre
- 52 CA Val-de-France
- 53 CA Versailles Grand Parc
- 54 CC Charenton Saint-Maurice
- 55 CC Coeur d'Yvelines
- 56 CC de la Boucle de la Seine
- 57 CC de la Brie des Morins
- 58 CC de la Haute Vallée-de-Chevreuse
- 59 CC de l'Arpajonnais

- 60 CC de l'Etampois Sud Essonne
- 61 CC des Coteaux de Seine
- 62 CC des Coteaux en Vexin
- 63 CC des Monts de la Goële
- 64 CC des Plaines et Monts de France
- 65 CC des Portes de l'Île-de-France
- 66 CC du Pays Créçois
- 67 CC du Pays de Bièvre
- 68 CC du Pays de l'Ourcq
- 69 CC du Pays Fertois
- 70 CC du Plateau de Lommoye
- 71 CC du Val d'Essonne
- 72 CC entre Juine et Renarde
- 73 CC Gally Mauldre
- 74 CC Seine Ecole
- 75 CC Seine Mauldre
- 76 SAN du Val d'Europe
- 77 SEAPFA
- 78 SEDRE de la Région d'Etampes
- 79 SICTOM de Rambouillet
- 80 SICTOM de la Région d'Auneau
- 81 SICTOM de Sénart
- 82 SICTOM du Hurepoix
- 83 SICTOMP
- 84 SIEED
- 85 SIEOM de la Région de Boissy Aux Cailles
- 86 SIROM de Milly-la-Forêt
- 87 SITOMAP de Pithiviers
- 88 SMETOM (ex SICTRM) de la Vallée du Loing
- 89 SMICTOM de Coulommiers
- 90 SMICTOM de la Région de Fontainebleau

sources : ORDIF 2013, IAU-idF 2014

Communes indépendantes
Compétences partielles
 CA de Cergy-Pontoise collecte sélective en apport volontaire
 SIDE de Limay - déchèterie
 Commune de Chessy - déchèterie
Fond de plan
Limites administratives
 Limites départementales
 Limites communales
— Hydrographie
 Prefecture
 Sous-prefecture
 0
 7.5
 15
Km

2

La prévention des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France

1

Le compostage de proximité

Sur les 212 collectivités exerçant la compétence collecte des DMA en 2012, 83 collectivités représentant 67 % de la population francilienne ont déclaré avoir mené des actions de promotion du compostage domestique. 88 000 composteurs et 700 lombricomposteurs auraient ainsi été distribués. Notons que 55 collectivités représentant 16% de la population ont déclaré ne pas promouvoir le compostage domestique, les autres collectivités n'ayant rien indiqué dans leur questionnaire.

Parallèlement, 53 collectivités représentant 29% de la population ont déclaré avoir proposé à leurs habitants des dispositifs d'accompagnement du compostage domestique en 2012.

On constate que la plupart des collectivités proposent des formations/initiations théoriques au moment de la distribution du composteur ou du lombricomposteur, et qu'elles mettent à disposition des usagers à la fois une assistance téléphonique ou numérique, et un guide du compostage. De nombreuses collectivités proposent également des formations/sensibilisations après la distribution du composteur. En revanche, rares sont celles qui visitent les foyers équipés de composteurs pour suivre leur utilisation.

Parallèlement, on a identifié que 23 collectivités représentant 40% de la population avaient mis en place des opérations de compostage en pied d'immeuble en 2012. Enfin, 26 collectivités représentant 23% de la population ont mené des opérations de compostage partagé en établissement.

Dispositifs d'accompagnement au compostage domestique proposés par les collectivités franciliennes en 2012

Dispositif d'accompagnement	Nombre de collectivités concernées
Formations/initiations théorique au moment de la distribution	33
Formations/sensibilisation après la distribution des composteurs	26
Assistance téléphonique ou par mail des usagers	35
Visites régulières des foyers pratiquant le compostage	7
Création d'un guide du compostage	35
Autre: réunions publiques, forums, manifestations	1



Le réemploi en déchèteries

En 2012, 15 déchèteries fixes (contre 11 en 2011) et 2 déchèteries mobiles disposaient de caissons dédiés au réemploi. Ces caissons permettent aux utilisateurs des déchèteries de distinguer au moment de l'abandon si leur produit peut encore être utilisé, ou au contraire s'il ne fonctionne plus. Dans le premier cas, l'utilisateur déposera dans un caisson dédié au réemploi son produit qui sera ensuite pris en charge par une structure spécialisée (le plus souvent une structure de l'Économie Sociale et Solidaire). Dans le second cas, l'utilisateur déposera son déchet dans la benne adaptée à la nature du déchet jeté (DEEE, ferrailles, etc.) afin qu'il bénéficie d'un traitement approprié.

En 2012, près de 100 tonnes de produits ont été détournées en réemploi grâce aux caissons implantés dans les déchèteries franciliennes. Ces produits sont

souvent pris en charge en sortie de déchèterie par des ressourceries/recycleries ou des structures de l'ESS comme Emmaüs.

Si de plus en plus de déchèteries se dotent de caissons dédiés au réemploi, cette démarche reste encore relativement marginale sur la région. Les Franciliens disposent toutefois d'autres solutions pour réemployer ou réutiliser leurs objets. En effet, on recense au 1^{er} mars 2013 sur l'ensemble de la région :

- 15 ressourceries/recycleries en activité ;
- 9 ressourceries/recycleries à l'étude ;
- 9 ressourceries/recycleries en réflexion.

Le réemploi et la réutilisation peuvent aussi se pratiquer grâce aux vides greniers, aux sites internet de dons, d'échange ou de vente, etc.

Liste des déchèteries franciliennes faisant du réemploi

Nom de la déchèterie	Maitre d'Ouvrage	Dép.	Tonnages détournés en réemploi en 2012	Structure enlevant les tonnages
Déchèterie des Closeaux	CAMY	78	50 t	APTIMA
Déchèterie de Vaux-le-Pénil	SMITOM LOMBRIC	77	1,735 t	AIP REFON
Déchèterie de Vulaines-sur-Seine	SMITOM LOMBRIC	77	0,52 t	AIP REFON
Déchèterie de Châtelet-en-Brie	SMITOM LOMBRIC	77	1,833 t	AIP REFON
Déchèterie D'ivry-sur-Seine	SYCTOM	94	1,9 t	Emmaüs Val-de-Marne
Déchèterie de Ballancourt-sur-Essonne	SIREDOM	91	NR	Partenariat avec la recyclerie du Gâtinais (mobilier, vélo, PAM)
Déchèterie de Lardy	SIREDOM	91	NR	Partenariat avec la recyclerie du Gâtinais (mobilier, vélo, PAM)
Déchèterie de Milly-la-Forêt	SIREDOM	91	NR	Partenariat avec la recyclerie du Gâtinais (mobilier, vélo, PAM)
Déchèterie de Vert-le-Grand	SIREDOM	91	NR	Partenariat avec la recyclerie du Gâtinais (mobilier, vélo, PAM)
Déchèterie de Carrières-sur-Seine	SITRU	78	17 t	Emmaüs
Déchèterie de Villejust	SIOM DE LA Vallée de Chevreuse	91	NR	Emmaüs
Déchèterie d'Aulnay-sous-Bois	Commune d'Aulnay-sous-Bois	93	6,702 t	Ressourcerie 2 mains
Déchèterie du Blanc-Mesnil	SEAPFA	93	16,962 t	Ressourcerie 2 mains
Déchèterie de Sevran	SEAPFA	93	NR	Ressourcerie 2 mains
Déchèterie de Fontenay-sous-Bois	Commune de Fontenay-sous-Bois	94	NR	Emmaüs
Déchèterie Mobile d'Argenteuil (8 points de collecte sur Argenteuil + 3 points de collecte sur Bzeons)	Syndicat AZUR	95	NR	Emmaüs (seul 1 point de collecte sur 8 bénéficie de réemploi)
Déchèterie Mobile Est Ensemble (1 point de collecte sur Montreuil + 1 point de collecte au Pré-Saint-Gervais)	CA Est Ensemble	93	NR	Échange : les gens récupèrent ce qui les intéressent

3

Les Ordures Ménagères et Assimilés

1

Les Ordures Ménagères Résiduelles



Parfois appelées « poubelle grise », les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) correspondent à l'ensemble des déchets jetés quotidiennement par les ménages hors collectes sélectives (emballages, papiers, éventuellement biodéchets). La composition des OMR varie selon les typologies d'habitat et les autres collectes mises à disposition des ménages.

En effet, on constate par exemple que les OMR sont plus importantes dans les zones urbaines denses qu'en zones rurales. Cela s'explique en partie par le fait que l'on trouve en zones urbaines davantage d'activités économiques qu'en zone rurale (commerces de proximité, artisans, etc.) et que davantage de déchets assimilés aux déchets ménagers sont jetés en mélange dans la poubelle OMR.

Repère : objectifs réglementaires portant sur les OMR

Objectif du PREDMA : à l'horizon 2019, le plan prévoit que plus aucune tonne d'OMR ne soit enfouie en ISDND hors aléas de gestion (incidents techniques, grèves, etc.)

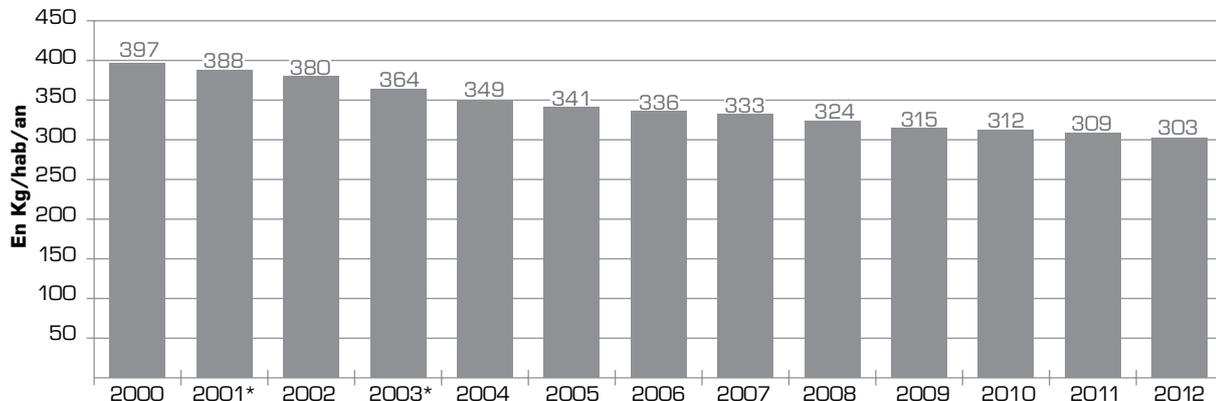
En 2012, 3,61 millions de tonnes d'OMR ont été collectées sur la région Île-de-France. Par rapport à 2011, cela représente une baisse de plus de 50 000 tonnes, soit rapporté à l'habitant une baisse de 6 kg (de 309 kg/hab en 2011 à 303 kg/hab en 2012).

Quantités d'OMR collectées en Île-de-France en 2012

	Ordures ménagères résiduelles			
	Tonnages 2012	Évolution des tonnages 2011-2012	Ratio 2012 (en kg/hab/an)	Évolution des ratios 2011-2012
Paris-Petite Couronne	2 159 600	-1%	321	-2%
<i>Paris</i>	822 300	- 1 %	363	- 2 %
<i>Hauts-de-Seine</i>	474 100	- 2 %	298	- 2 %
<i>Seine-Saint-Denis</i>	489 400	- 1 %	318	- 1 %
<i>Val-de-Marne</i>	373 800	- 1 %	279	- 2 %
Grande Couronne	1 450 400	-2%	280	-2%
<i>Seine-et-Marne</i>	398 200	- 1 %	295	- 1 %
<i>Yvelines</i>	371 100	- 1 %	262	- 2 %
<i>Essonne</i>	326 300	- 3 %	265	- 4 %
<i>Val-d'Oise</i>	354 800	- 2 %	299	- 2 %
Total	3 610 000	-1%	303	-2%

Entre 2000 et 2012, les tonnages d'OMR collectés en Ile-de-France ont diminué de 764 000 tonnes (passant de 4.37 millions de tonnes à 3.61 millions de tonnes) ce qui correspond à une baisse de 94 kg/hab.

Évolution des quantités d'OMR collectées en Île-de-France entre 2000 et 2012



* Extrapolation linéaire.

Focus sur la pré-collecte des OMR

Dans le cadre de l'enquête 2012, l'ORDIF a demandé aux collectivités d'indiquer quelles étaient les conditions de pré-collecte de leurs OMR.

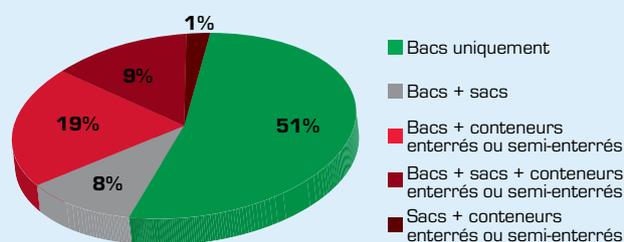
71 % d'entre elles représentant 88 % de la population francilienne ont répondu à cette question, indiquant que 51% des Franciliens ont à leur disposition des bacs de collecte uniquement, et que 37 % disposent sur leur territoire de plusieurs solutions de collecte (bacs + conteneurs + sacs, etc.).

D'autre part, il a été demandé aux collectivités qui proposent des bacs de collecte des OMR d'indiquer quelle était la couleur de ces bacs.

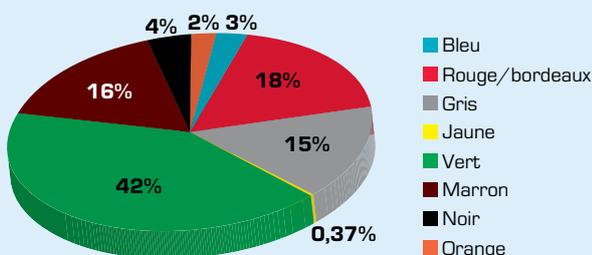
117 collectivités représentant 70% de la population francilienne ont répondu à cette question, indiquant que la couleur utilisée pour collecter les OMR varie beaucoup d'une collectivité à l'autre.

On constate que les bacs de collecte des OMR sont majoritairement verts sur la région ; Viennent ensuite le rouge/bordeaux, le marron, et le gris. D'autres couleurs peuvent être utilisées de façon plus marginale (jaune, noir, orange). Cette répartition n'est pas exhaustive car elle ne couvre que 70% des franciliens, mais elle permet d'avoir une idée de la dispersion des couleurs des bacs OMR sur la région.

Dispositif de pré-collecte des OMR (en % de la population)



Couleur des bacs de collecte des OMR (en % de la population)

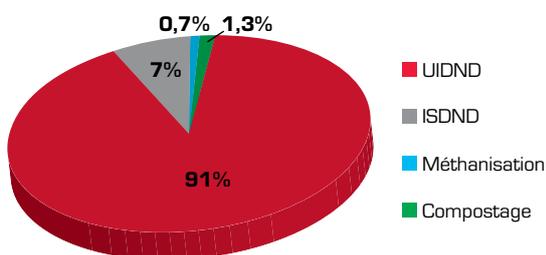


En 2012, 91 % des OMR collectées ont été orientés sur des Unités d'Incineration des Déchets Non Dangereux (UIDND), 7 % sur des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), 0,7 % sur une installation de méthanisation et 1,3 % sur des plateformes de compostage d'OMR.

Entre 2011 et 2012, on constate que la part d'OMR orientée en incinération a progressé de 4 points (de 87 % à 91 %). Cela s'explique notamment par le fait qu'en 2011, l'incinérateur du SYCTOM d'Ivry-sur-Seine (94) avait été partiellement fermé dans le cadre de

travaux de prolongation de sa durée d'exploitation, entraînant un détournement d'importants tonnages d'OMR vers l'enfouissement. En 2012 cet incinérateur, dont les capacités autorisées annuelles s'élèvent à 730 000 tonnes par an, a de nouveau fonctionné à plein régime ce qui explique la hausse observée. La part d'OMR orientée en ISDND a parallèlement diminué entre 2011 et 2012 (de 10 % à 7 %), comme la part orientée en méthanisation (de 1,3 % à 0,7 %) et la part orientée en compostage (de 1,7 % à 1,3 %).

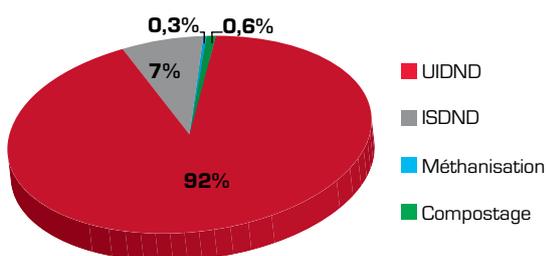
Destinations de traitement des OMR en 2012

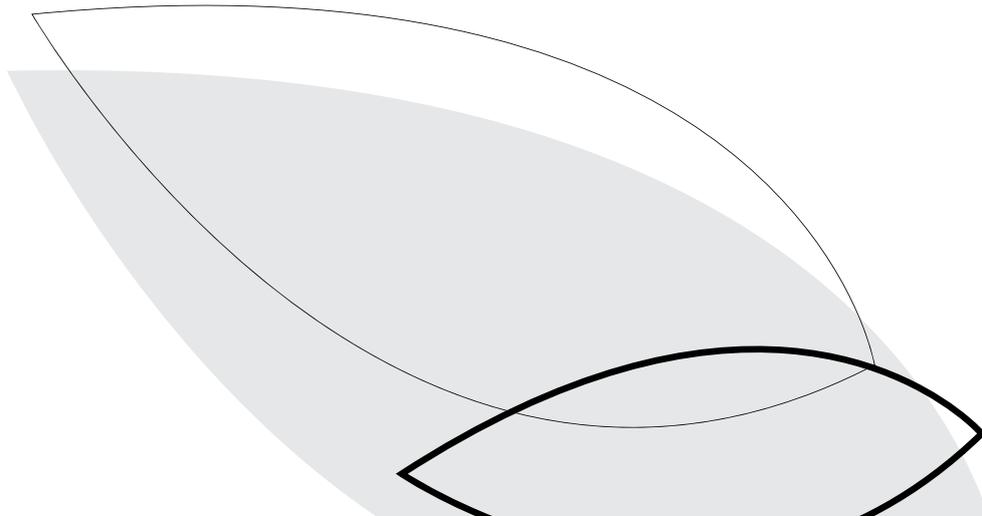
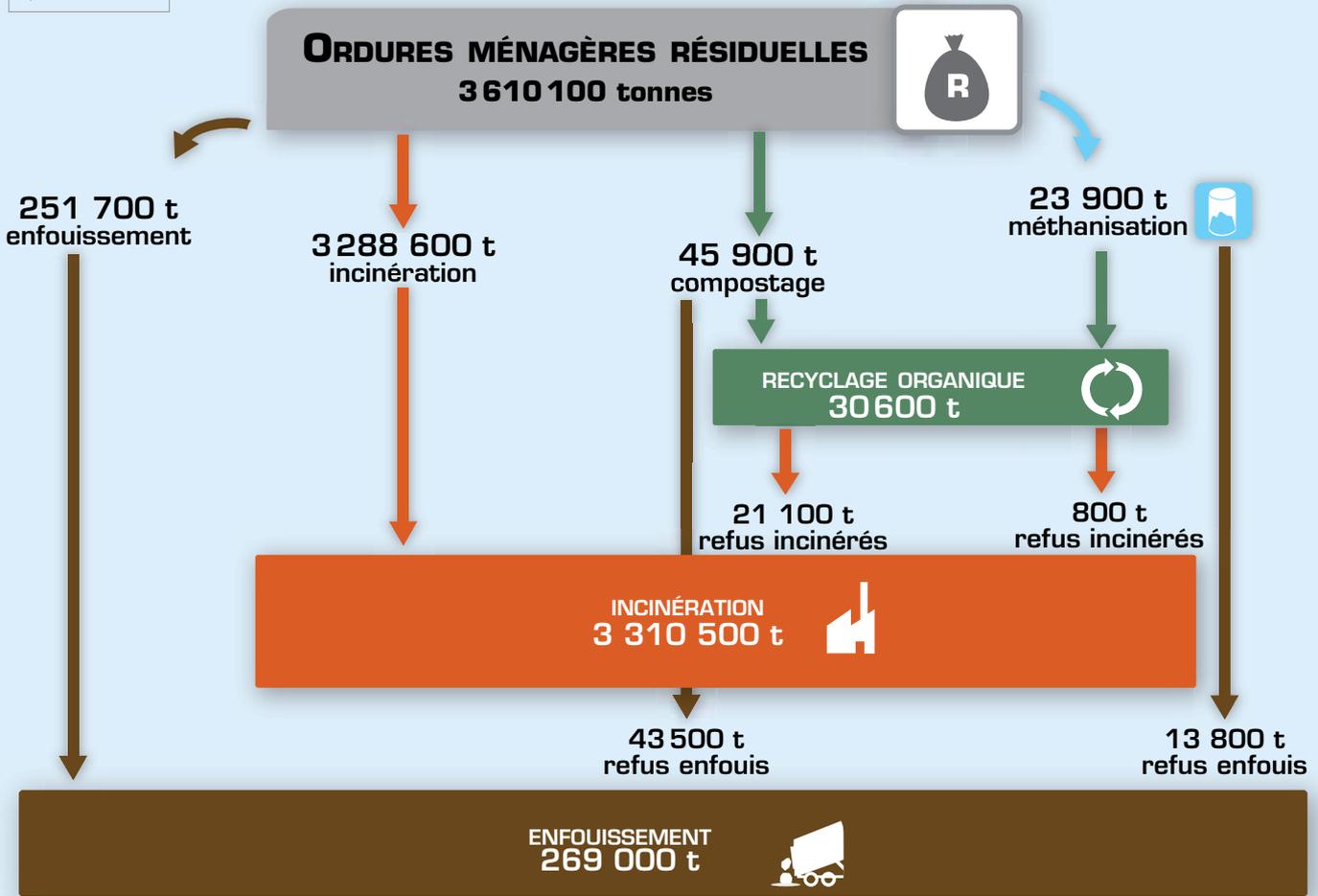


Les « destinations de traitement » sont évaluées à partir des tonnages entrants sur chaque installation sans tenir compte de l'aval des filières, et notamment du traitement des refus en sortie d'installation. Une fois les refus issus des installations de compostage et de

méthanisation pris en compte, on s'aperçoit que la part des OMR effectivement traitée en UIDND s'élève à 92 %, celle traitée en ISDND reste stable à 7 %, celle traitée en compostage atteint 0,6 %, et celle traitée en méthanisation 0,3 %.

Traitement des OMR en 2012





Les emballages (hors verre) et les papiers graphiques



Les emballages (hors verre) et les papiers graphiques, aussi appelés « recyclables secs » désignent les déchets produits quotidiennement par les ménages et collectés sélectivement. En Île-de-France, la quasi-totalité des Franciliens disposent de solutions de collecte séparée pour ces déchets, que ce soit à travers des services de collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire.

En 2012, 417 400 tonnes d'emballages (hors verre) et de papiers graphiques ont été collectées en Île-de-France, soit 100 tonnes de moins qu'en 2011. Ramené à l'habitant, cela correspond à un ratio de collecte de 35 kg (le ratio a légèrement diminué en 2012 car la population francilienne a augmenté alors que les tonnages collectés ont diminué).

Repère : les objectifs réglementaires portant sur les emballages (hors verre) et les journaux-revues-magazines

Objectifs du PREDMA :

- Atteindre des ratios de collecte des emballages hors verre de 23,6 kg/hab en 2014 et de 25,6 kg/hab en 2019 ;
- Atteindre des ratios de collecte des journaux-revues-magazines de 22 kg/hab en 2014 et en 2019.

Si les tonnages collectés ont globalement augmenté fin des années 1990 et début des années 2000 lors du déploiement de la collecte sélective sur le territoire francilien, les quantités récupérées stagnent depuis plusieurs années sur la région.

Quantités d'emballages (hors verre) et papiers graphiques collectées en Île-de-France en 2012

	Emballages hors verre et papiers graphiques			
	Tonnages 2012	Évolution des tonnages 2011/2012	Ratios 2012 en kg/hab/an	Évolution des ratios 2011/2012
Paris Petite Couronne	215 600	0%	32	-1%
<i>Paris</i>	81 600	-1%	36	-1%
<i>Hauts-de-Seine</i>	53 300	-1%	34	-1%
<i>Seine-Saint-Denis</i>	35 900	2%	23	1%
<i>Val-de-Marne</i>	44 800	-1%	33	-1%
Grande Couronne	201 800	0%	39	0%
<i>Seine-et-Marne</i>	52 200	-1%	39	-1%
<i>Yvelines</i>	58 500	-1%	41	-1%
<i>Essonne</i>	52 300	1%	42	0%
<i>Val-d'Oise</i>	38 800	2%	33	2%
Total	417 400	0%	35	-1%



On constate que les quantités de recyclables secs collectées par habitant en zone centrale francilienne (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) sont inférieures à celles collectées en grande couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val d'Oise). En effet, alors que l'on a collecté en 2012 32 kg/hab d'emballages (hors verre) et de papiers graphiques en zone centrale, les performances de grande couronne s'élèvent à 39 kg/hab. Cet écart peut s'expliquer de deux façons :

- D'une part, les typologies d'habitat jouent un rôle dans les performances de collecte. Il est en effet plus difficile de trier ses déchets en zone urbaine dense (comme c'est le cas en zone centrale) par manque de place. En effet même si des solutions de collecte existent, il faut pouvoir mettre en place plusieurs poubelles chez soi pour trier ses recyclables secs de ses OMR ;
- D'autre part, les comportements de consommation peuvent varier d'un territoire à un autre. Une caractérisation sur OMR réalisée par le SITOM93 sur 2011-2012 a montré par exemple que les séquanodionysiens avaient moins d'emballages en verre dans leur poubelle que la moyenne nationale et plus d'ELA (emballages de liquides alimentaires).



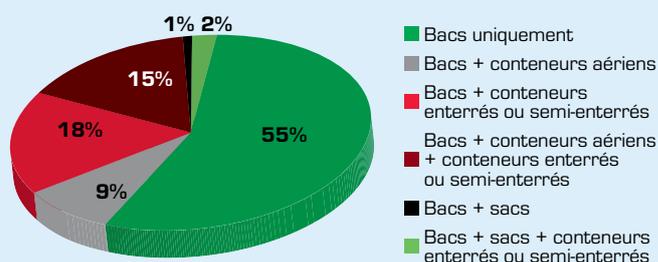
Focus sur la pré-collecte des emballages hors verre et des papiers graphiques

Dans le cadre de l'enquête 2012, l'ORDIF a demandé aux collectivités d'indiquer quelles étaient les conditions de pré-collecte de leurs emballages hors verre et de leurs papiers graphiques.

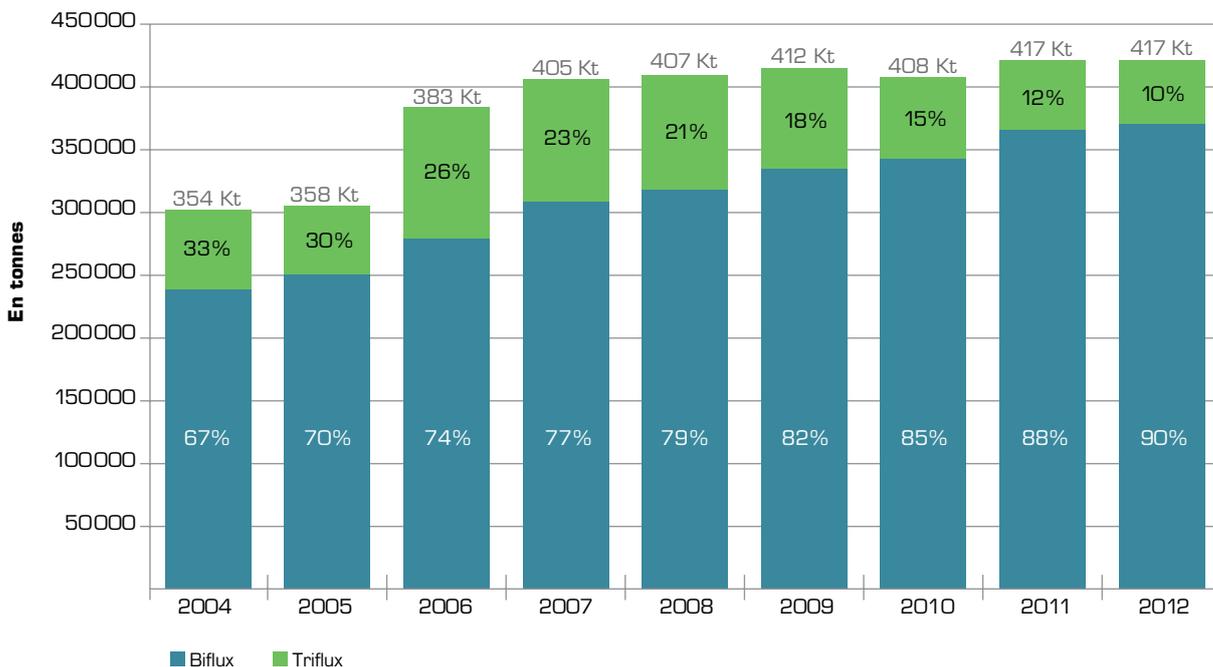
72 % d'entre elles représentant 90 % de la population francilienne ont répondu à cette question, indiquant que plus de la moitié de la population est dotée de bacs de collecte uniquement, mais que de nombreuses collectivités proposent des solutions de collecte complémentaires (bacs + conteneurs).

D'autre part, il a été demandé aux collectivités qui proposent des bacs de collecte des emballages (hors verre) et des papiers graphiques d'indiquer quelle était la couleur de ces bacs. 58 % des collectivités représentant 74 % de la population ont répondu à cette question. Toutes les collectivités ont déclaré avoir des bacs de couleur bleue ou jaune (voire les 2 en cas de collecte séparée).

Dispositif de pré-collecte des emballages/ papiers
(en % de la population)



Évolution des modalités de collecte des emballages (hors verre) et des papiers graphiques en Île-de-France en 2012



Sur la région Île-de-France, les emballages (hors verre) et les papiers graphiques sont très majoritairement (90 % des tonnages) collectés en mélange c'est-à-dire en biflux (collecte séparée des emballages en verre, et des emballages hors verre + papiers graphiques). Seuls 10 % des tonnages sont collectés séparément c'est-à-dire en triflux (collecte séparée des emballages en verre, des emballages hors verre, et des papiers graphiques).

Enfin en 2012, les refus de tri enregistrés en sortie de centres de tri se sont élevés pour l'ensemble de la région Île-de-France à 24,6 % (contre 25,6 % en 2011). Entre 2004 et 2012, le taux de refus observé en Île-de-France oscille systématiquement entre 25 % et 27 %. Il est donc difficile de tirer des conclusions sur la baisse observée en 2012 (meilleurs gestes de tri des ménages, meilleur process en centres de tri).



3

Les emballages en verre



On désigne par emballages en verre l'ensemble des bouteilles et des bocaux constitués de verre coloré ou incolore qui rentrent dans les consignes de tri définies par l'éco-organisme Éco Emballages et relayées par les collectivités en charge de la compétence collecte des déchets ménagers.

En 2012, 241 200 tonnes d'emballages en verre ont été collectées en Ile-de-France soit 200 tonnes de moins

qu'en 2011. Les quantités collectées ont donc stagné sur la région et s'élèvent à 20 kg par habitant. Le ratio de collecte par habitant a légèrement diminué puisque les tonnages collectés ont stagné alors que la population francilienne a augmenté en 2012.

Repère : les objectifs réglementaires portant sur les emballages en verre

Objectif du PREDMA : atteindre un ratio de collecte des emballages en verre de 23,9 kg/hab en 2014 et de 30,3 kg/hab en 2019.

Quantités d'emballages en verre collectées en Île-de-France en 2012

	Emballages en verre			
	Tonnages 2012	Évolution des tonnages 2011/2012	Ratios 2012 en kg/hab/an	Évolution des ratios 2011/2012
Paris Petite Couronne	130 900	0%	19	-1%
<i>Paris</i>	66 400	2%	29	1%
<i>Hauts-de-Seine</i>	27 800	0%	17	0%
<i>Seine-Saint-Denis</i>	15 200	-4%	10	-4%
<i>Val-de-Marne</i>	21 500	-3%	16	-4%
Grande Couronne	110 300	0%	21	0%
<i>Seine-et-Marne</i>	30 800	1%	23	0%
<i>Yvelines</i>	33 600	0%	24	0%
<i>Essonne</i>	25 400	3%	21	2%
<i>Val-d'Oise</i>	20 500	-3%	17	-4%
Total	241 200	0%	20	-1%

À l'inverse des emballages hors verre et des papiers graphiques, on constate que les performances de collecte des emballages en verre sont relativement homogènes entre la zone centrale et la grande couronne (respectivement 19 kg/hab contre 21 kg/hab). Cela cache toutefois des disparités départementales puisque les ratios de collecte vont de 10 kg/hab en Seine-Saint-Denis à 29 kg/hab à Paris. Notons que sur la capitale, le verre des gros producteurs (restaurateurs notamment) peut être collecté en mélange avec celui des ménages ce qui explique en partie les meilleures performances observées.



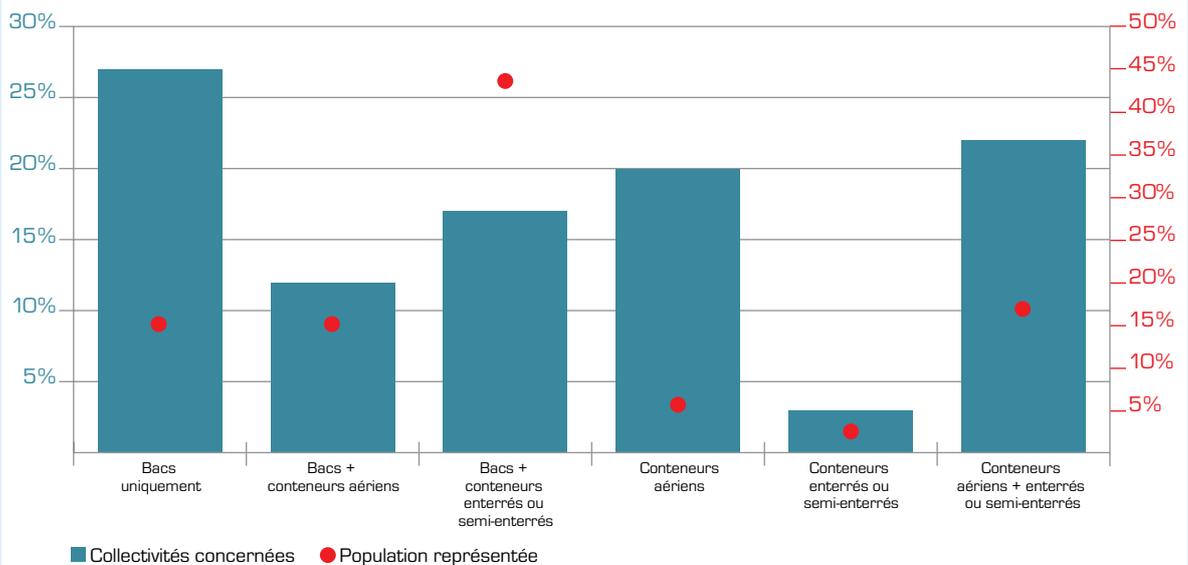
Focus sur la pré-collecte des emballages en verre

Dans le cadre de l'enquête 2012, l'ORDIF a demandé aux collectivités d'indiquer quelles étaient les conditions de pré-collecte de leurs emballages en verre.

69% d'entre elles représentant 89% de la population francilienne ont répondu à cette question, indi-

quant que les Franciliens disposent majoritairement (pour 45% d'entre eux) de bacs et de conteneurs enterrés ou semi-enterrés, mais qu'une grande partie des collectivités (27%) sont uniquement dotées de bacs pour collecter ces déchets.

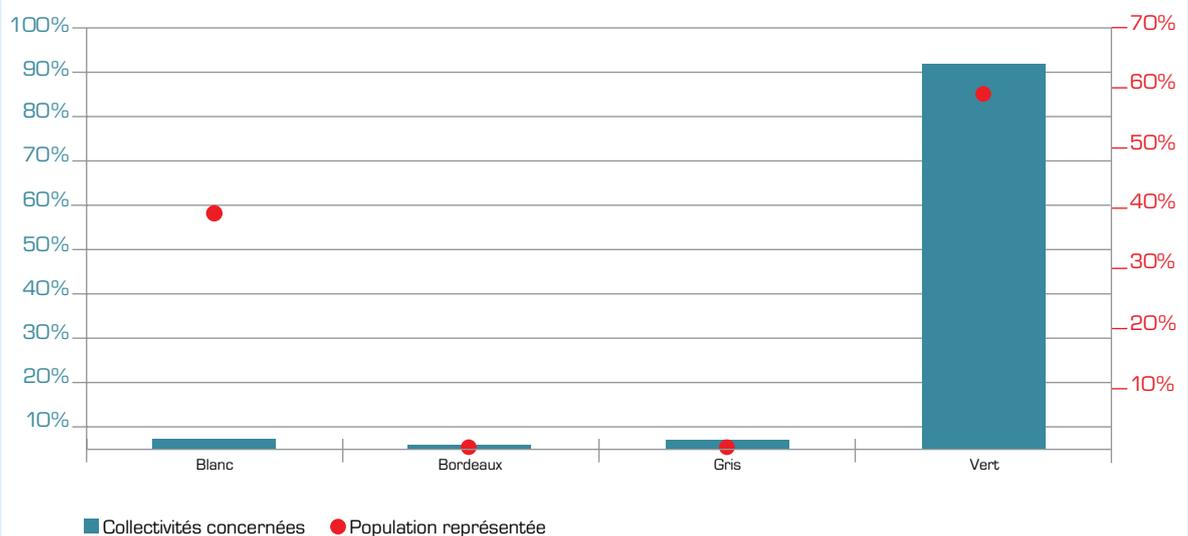
Dispositif de pré-collecte des emballages verre (en % du nombre de collectivités et en % de la population)



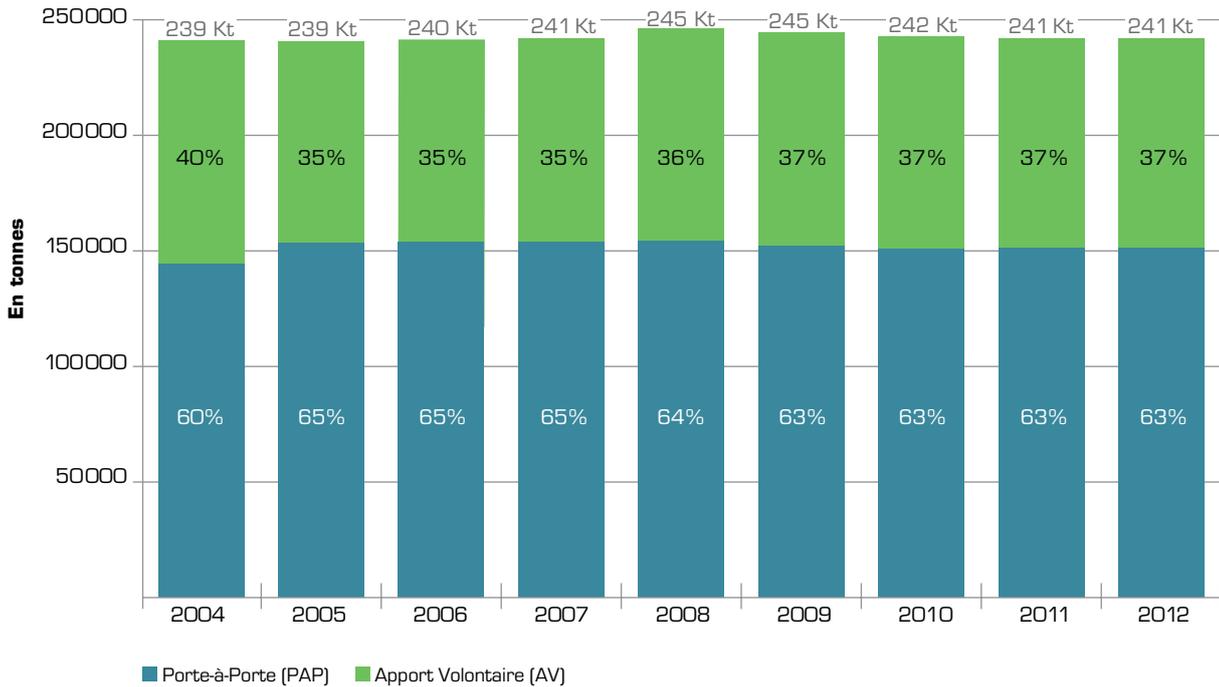
D'autre part, il a été demandé aux collectivités qui proposent des bacs de collecte des emballages en verre d'indiquer quelle était la couleur de ces bacs. 66 collectivités représentant 51% de la population francilienne ont répondu à cette question, indiquant

que les bacs de collecte des emballages en verre sont majoritairement verts (pour plus de 90% des collectivités concernées), mais qu'une large partie de la population (40%) dispose de bacs blancs (à Paris notamment).

Couleur des bacs de collecte du verre (en % du nombre de collectivités et en % de la population)

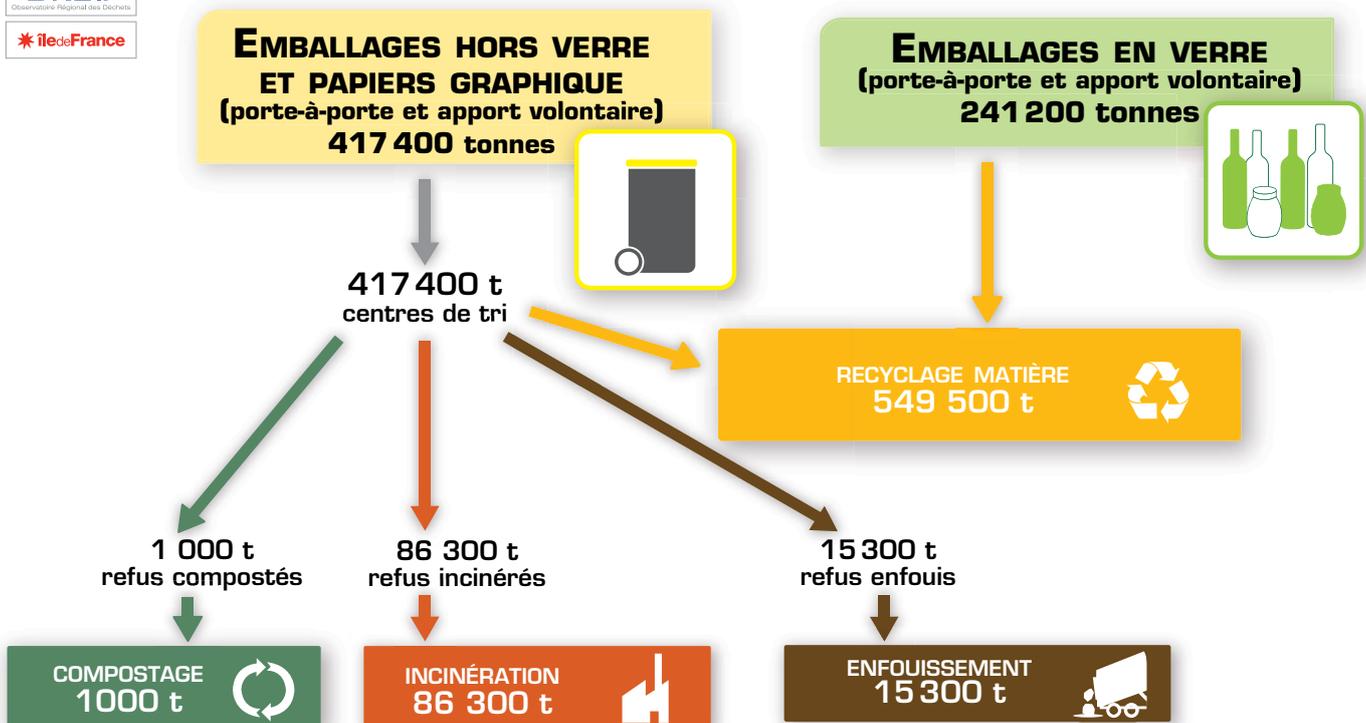


Modalité de collecte des emballages en verre



Entre 2004 et 2009, les modalités de collecte des emballages en verre ont légèrement évolué au profit de la collecte en porte-à-porte et au détriment de la collecte en apport volontaire. Depuis 2009, les

quantités de verre collectées en porte-à-porte sont stables et représentent 63 % des tonnages, tandis que la part collectée en apport volontaire s'élève à 37 %.



Les biodéchets



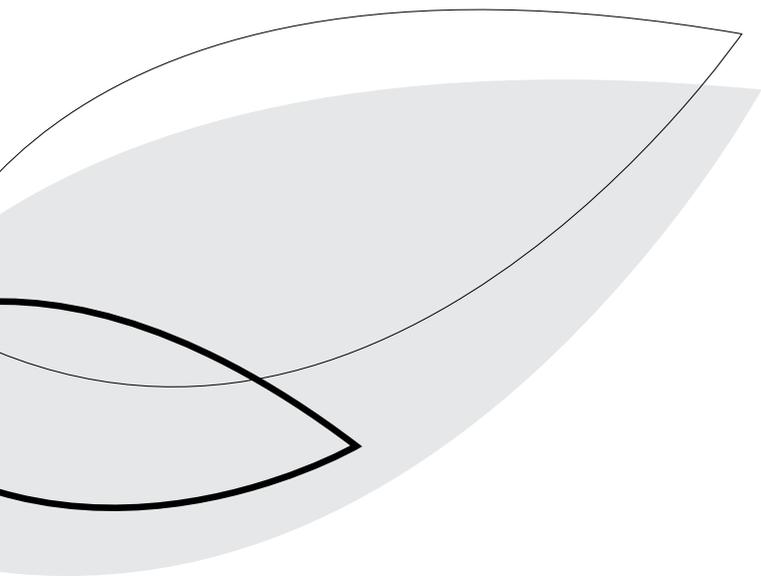
D'après la définition de l'ADEME, les biodéchets désignent les déchets biodégradables solides pouvant provenir des ménages, d'industries agro-alimentaires, de professionnels des espaces verts publics et privés, d'horticulteurs, de commerçants et supermarchés, de cantines scolaires et restaurants, etc.

On parlera uniquement dans cette partie des biodéchets des ménages aussi appelés Fraction Fermentescible des Ordures Ménagers (FFOM). Ces déchets comprennent les déchets alimentaires (reste de repas ou de préparation de repas), les déchets verts ou déchets de jardin, les papiers et les cartons.

En 2012, 6 800 tonnes de biodéchets ont été collectées en Île-de-France soit l'équivalent d'1 kg par habitant. Les quantités de biodéchets collectées sont restées stables entre 2011 et 2012 sur la région.

En Île-de-France, une seule collectivité francilienne propose un service de collecte des biodéchets en PAP : la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise. Sur ce territoire, les tonnages collectés représentent 35 kg/habitant.

Les biodéchets collectés sont orientés sur un centre de compostage des biodéchets ménagers collectés sélectivement situé à Saint-Ouen-l'Aumône. Sur ce centre, les biodéchets sont broyés, criblés, et déposés en andins. Des déchets verts peuvent être ajoutés comme structurant s'il n'y en a pas suffisamment.



Bilan Ordures Ménagères et Assimilés

L'article 46 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement introduit le concept d'ordures ménagères et assimilés (OMA). Les OMA sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets :

- Ordures Ménagères Résiduelles;
- Emballage (en et hors verre) et papiers graphiques collectés sélectivement en porte-à-porte ou en apport volontaire;
- Biodéchets.

En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, etc. c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages, et ce, quel que soit le type de collecte.

Les OMA comprennent également les déchets dits « assimilés ». Ces déchets regroupent les déchets des

activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L 2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants, etc.) et des déchets du secteur tertiaire (administration, hôpitaux, etc.) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères³.

Repère : les objectifs réglementaires portant sur les OMA

Objectif du Grenelle : réduire de 7 % la production d'OMA par habitant entre 2008 et 2013⁴.

En 2012, 4,28 millions de tonnes d'OMA ont été collectées en Île-de-France soit 51 000 tonnes de moins qu'en 2011. Ramené à l'habitant, cela représente 359 kg/hab contre 365 kg/hab en 2011.

Quantités d'OMA collectées par flux en Île-de-France en 2012

	Ordures Ménagères et Assimilés			
	Tonnages 2012	Évolution des tonnages 2011/2012	Ratios 2012 en kg/hab/an	Évolution des ratios 2011/2012
OM Résiduelles	3 610 000	-1%	303	-2%
Recyclables secs	658 600	0%	55	-1%
<i>Emballages (hors verre) et papiers graphiques</i>	<i>417 400</i>	<i>0%</i>	<i>35</i>	<i>-1%</i>
<i>Emballages en verre</i>	<i>241 200</i>	<i>0%</i>	<i>20</i>	<i>-1%</i>
Biodéchets	6 800	4%	1	3%
Total	4 275 400	-1%	359	-2%

3 Lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets, Commissariat Général du Développement Durable, mai 2012.

4 Déclinaison des objectifs « déchets » du Grenelle de l'environnement au niveau local, Commissariat Général du Développement Durable, décembre 2011.

Quantités d'OMA collectées par département en Île-de-France en 2012

	Ordures ménagères et assimilés			
	Tonnages 2012	Évolution des tonnages 2011/2012	Ratios 2012 en kg/hab/an	Évolution des ratios 2011/2012
Paris Petite Couronne	2 506 100	-1%	372	-2%
<i>Paris</i>	970 200	-1%	429	-2%
<i>Hauts-de-Seine</i>	555 200	-1%	349	-2%
<i>Seine-Saint-Denis</i>	540 500	-1%	352	-1%
<i>Val-de-Marne</i>	440 200	-1%	328	-2%
Grande Couronne	1 769 300	-1%	341	-2%
<i>Seine-et-Marne</i>	481 300	0%	356	-1%
<i>Yvelines</i>	463 200	-1%	327	-1%
<i>Essonne</i>	404 000	-2%	328	-3%
<i>Val-d'Oise</i>	420 800	-2%	355	-2%
Total	4 275 400	-1%	359	-2%

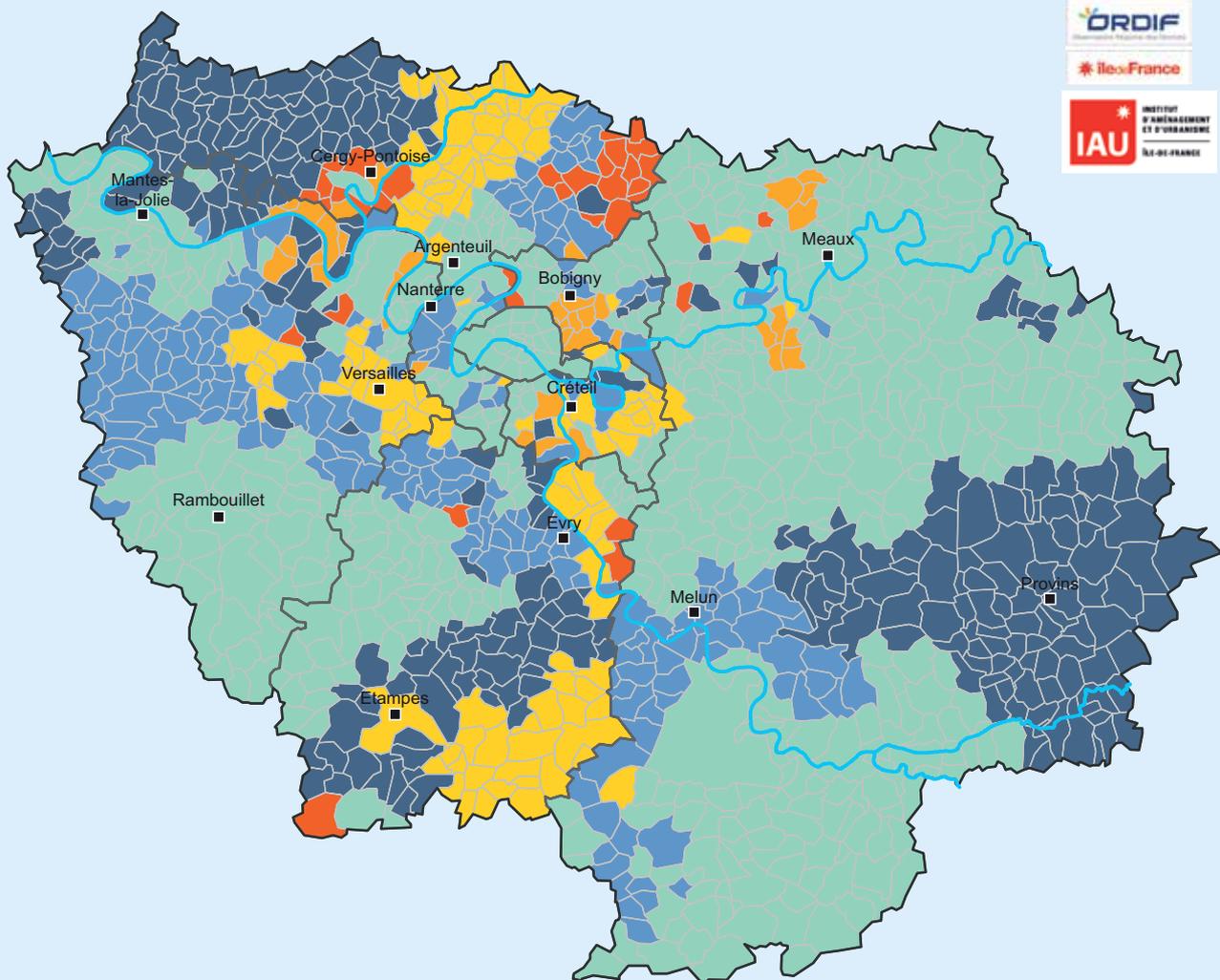


On constate qu'entre 2011 et 2012, la baisse des OMA collectées a été homogène sur l'ensemble de la région [-1% en tonnage observé en zone centrale comme en grande couronne].

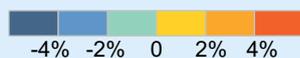
Toutefois, Paris et la Petite Couronne présentent des ratios de collecte des OMA supérieurs de 30 kg/hab aux ratios de grande couronne (respectivement 372 kg/hab contre 341 kg/hab). Cet écart global cache des disparités selon les flux composants les OMA :

- OMR : la zone centrale a collecté 321 kg/hab d'OMR contre 280 kg/hab en grande couronne en 2012. Cette différence s'explique par des quantités plus importantes de déchets assimilés collectés en zone centrale qui compte davantage d'activités économiques que la grande couronne ;
- Emballages et papiers graphiques : la zone centrale a collecté 51 kg d'emballages et de papiers par habitant en 2012 contre 60 kg/hab en grande couronne. Cela s'explique en partie par les typologies d'habitat, puisqu'il a été constaté que le manque d'espace qui caractérise les zones urbaines denses se répercute sur les performances de tri des habitants (moins d'espace pour avoir plusieurs poubelles de tri chez soi).

Évolution du ratio de collecte des Ordures Ménagères et Assimilés entre 2011 et 2012 (en kg/hab.)



Évolution du ratio de collecte d'OMA



Fond de plan

Limites administratives

- Limites départementales
- Limites communales
- Préfecture / Sous-Préfecture
- Hydrographie

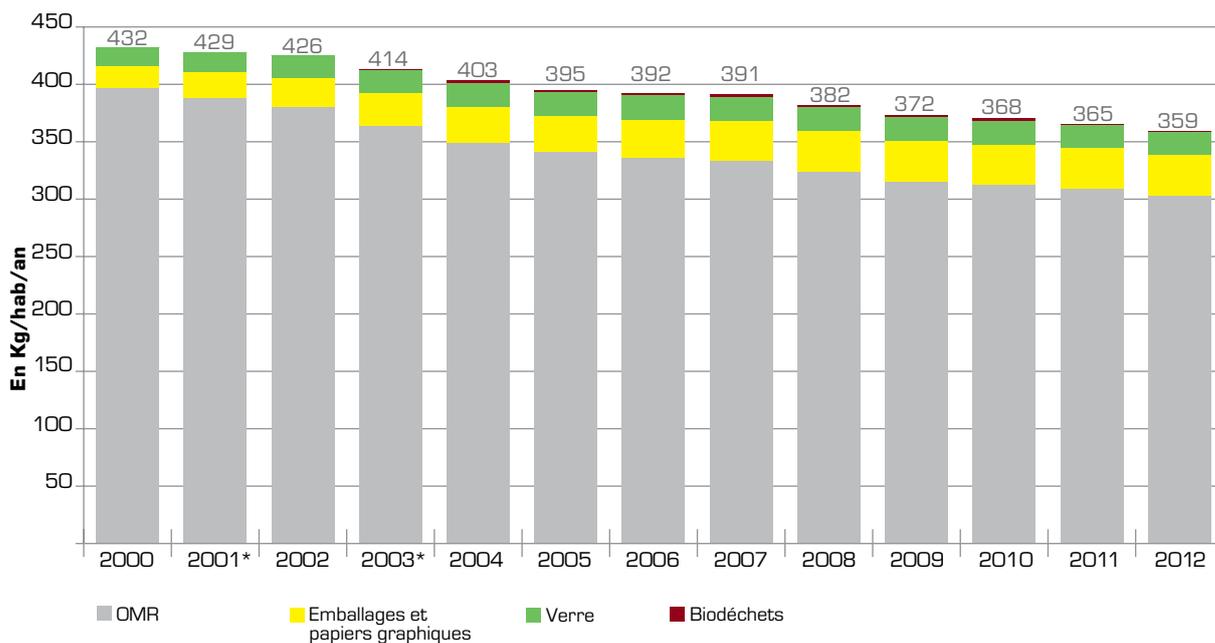


sources : ORDIF 2013, IAU-îdF 2014

Entre 2011 et 2012, 72% des collectivités franciliennes représentant 82% de la population régionale ont enregistré une baisse de leur ratio de collecte des OMA. À titre indicatif, 93% de la population couverte par un Programme Local de Prévention (PLP) depuis 2009 a vu son ratio de collecte des OMA diminuer sur cette même période. Il serait prématuré d'attribuer cet écart de performances aux seuls PLP. En effet lorsqu'une collectivité

s'engage dans un programme de prévention, elle doit d'abord réaliser un état des lieux de son territoire (une année de diagnostic) avant de choisir les actions à mettre en place et de communiquer dessus. Cependant, il se peut que l'ensemble des efforts de communication et de sensibilisation menés depuis plusieurs années par les collectivités franciliennes commencent à trouver un écho auprès des ménages.

Évolution des ratios de collecte des OMA en Île-de-France entre 2000 et 2012 (en kg/hab/an)



* Extrapolation linéaire.

On constate qu'entre 2000 et 2012 les ratios de collecte des OMA ont diminué de 73 kg/hab passant de 432 kg/hab à 359 kg/hab. Cette baisse peut potentiellement s'expliquer de plusieurs façons :

- D'abord, le déploiement de services de collecte dédiés aux déchets occasionnels (principalement les déchèteries) a pu contribuer à détourner certains flux des OMA;
- Ensuite, les efforts de sensibilisation menés par les collectivités franciliennes notamment dans le cadre des PLP peuvent favoriser une prise de conscience des ménages sur la gestion de leurs déchets. Le tri des déchets serait en effet considéré par les ménages comme étant le geste le plus simple à mettre en œuvre en faveur de l'environnement;
- D'autre part, le secteur des déchets a vu arriver de nouveaux acteurs ces dernières années avec le déploiement des filières REP. Or certains déchets soumis aux périmètres des REP peuvent dorénavant être

collectés hors service public par des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ou par des distributeurs privés. Cela contribue à détourner certains tonnages auparavant collectés avec les OMA;

- De la même façon, il est possible que l'instauration de la redevance spéciale sur un territoire incite les professionnels à se faire collecter non plus par les collectivités, mais par des prestataires privés, détournant de fait une partie des déchets assimilés;
- Enfin et plus récemment, la crise économique a pu jouer un rôle en impactant le comportement de consommation des ménages (et donc les quantités de déchets jetés) et les activités économiques (et donc les quantités d'assimilés produites).

Si l'on parvient assez facilement à identifier des facteurs explicatifs concernant la baisse continue des OMA collectées depuis 2000, il est toutefois très difficile de mesurer leur contribution respective.

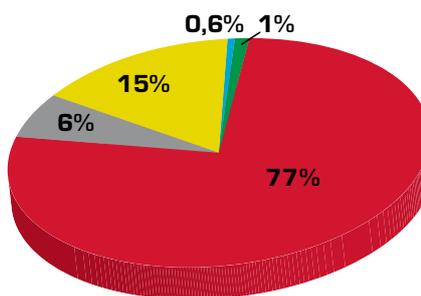


En 2012, 77 % des OMA collectées ont été orientés en Unité d'Incinération des Déchets Non Dangereux (UIDND), 6 % en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), 15 % en centres de tri ou chez des repreneurs directs (pour les emballages en verre notamment), 0,6 % en méthanisation et 1 % en compostage.

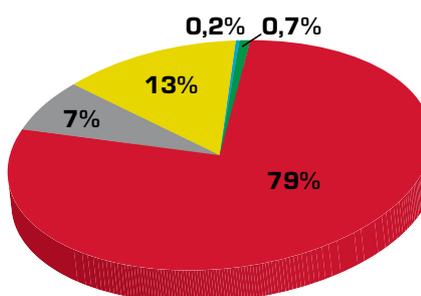
Par rapport à 2011, on constate que la part d'OMA orientée en UIDND a progressé de 3 points (retour au fonctionnement en plein régime de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine après des travaux de prolongation de sa durée d'exploitation en 2011), tandis que la part orientée en ISDND a baissé de 2 points. La part orientée en centres de tri et chez des repreneurs n'a quant à elle pas évolué. La part orientée en méthanisation a légèrement diminué (- 0,5 points), ce qui est dû à l'arrêt d'un des 2 bioréacteurs stabilisateurs de l'installation du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts située à Varenne-Jarcy. Enfin, la part orientée en compostage a diminué de 0,4 points ce qui s'explique par la fermeture d'une des 3 installations de tri-compostage sur OMR, celle de Montlignon située dans le Val d'Oise.

Les destinations de traitement comptabilisent les tonnages entrants sur les installations de traitement. Une fois les refus sortant de ces installations pris en compte, on s'aperçoit qu'au final 79 % des OMA ont été effectivement incinérés en 2012, 7 % enfouis, 13 % ont bénéficié d'une valorisation matière, 0,2 % ont été méthanisés, et 0,7 % compostés.

Destinations de traitement des OMA en 2012



Traitement des OMA en 2012



4

Les déchets occasionnels

1

Les encombrants collectés hors déchèteries



On désigne par encombrant l'ensemble des déchets produits ponctuellement par les ménages et qui, en raison de leur volume ou de leur taille, ne peuvent pas être collectés en mélange avec les ordures ménagères et assimilés. Au sens du PREDMA, les encombrants ne comprennent pas les DEEE, les déchets verts, les déchets dangereux, ni les déchets de construction et de démolition.

En 2012, 326 400 tonnes d'encombrants ont été collectées sur la région Île-de-France soit 27 kg/hab. Par rapport à 2011, cela représente une baisse de 18 000 tonnes soit de près de 2 kg/hab.

Repère : les objectifs réglementaires portant sur les encombrants

Objectif du PREDMA :

- Atteindre un ratio de collecte des encombrants (en + hors déchèteries) de 50 kg/hab en 2014 et le maintenir en 2019 ;
- Traiter en 2019 25% des encombrants en recyclage matière, 5% en incinération et 70% en ISDND.

Quantités d'encombrants collectées hors déchèteries en Île-de-France en 2012

	Encombrants hors déchèteries			
	Tonnages 2012	Évolution des tonnages 2011/2012	Ratios 2012 en kg/hab/an	Évolution des ratios 2011/2012
Paris Petite Couronne	214 300	-5%	32	-5%
Paris	87 600	-10%	39	-11%
Hauts-de-Seine	38 700	-4%	24	-4%
Seine-Saint-Denis	51 300	-1%	33	-1%
Val-de-Marne	36 700	3%	27	3%
Grande Couronne	112 100	-6%	22	-6%
Seine-et-Marne	22 100	-11%	16	-12%
Yvelines	32 400	-2%	23	-2%
Essonne	26 000	-8%	21	-9%
Val-d'Oise	31 600	-4%	27	-5%
Total	326 400	-5%	27	-6%

On constate qu'en 2012, les ratios de collecte des encombrants hors déchèteries se sont élevés à 32 kg/hab en zone centrale francilienne contre 22 kg/hab en grande couronne.

Si la quasi-totalité des Franciliens bénéficient d'un service de collecte des encombrants en porte-à-porte, on observe toutefois que les performances de collecte sont nettement plus importantes sur Paris et la Petite Couronne. Cela s'explique par le fait que l'on a moins de déchèterie en zone centrale où les disponibilités foncières sont plus rares et onéreuses qu'en grande couronne. L'absence de déchèteries est donc compensée par des services de collecte des encombrants en PAP plus fréquents.

La baisse des tonnages collectés observée entre 2011 et 2012 peut s'expliquer de deux façons :

- D'une part, on constate que de plus en plus de collectivités franciliennes réduisent les fréquences de collecte des encombrants collectés en porte-à-porte, et ce afin de détourner une partie du gisement en déchèteries ;
- D'autre part, certaines collectivités franciliennes auraient noté une hausse des collectes réalisées directement dans la rue. Cette pratique, si elle augmente, peut contribuer à détourner une partie des encombrants qui seraient normalement collectés par le service public.

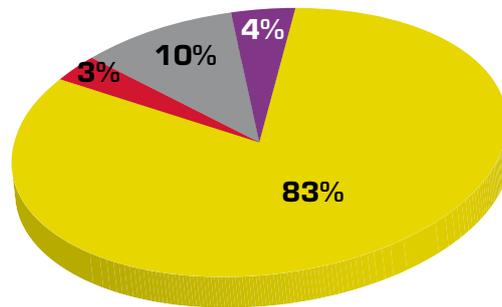
En 2012, 83% des encombrants collectés hors déchèteries ont été orientés sur des centres de tri, 3% sur des Unités d'Incinération des Déchets Non Dangereux (UIDND), 10% sur des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), et 4% sur des Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI). Par rapport à 2011, on constate que la part d'encombrants orientée en centres de tri est restée stable, mais qu'en revanche la part orientée en ISDND et en ISDI a diminué de 2 points au profit de l'incinération qui a progressé de 2 points.

La hausse de la part orientée en UIDND s'explique par le fait que de plus de plus de collectivités s'équipent de broyeurs pour encombrants. Cela leur permet de stocker ces déchets plus facilement et de les incinérer si besoin. Cette méthode contribue à augmenter les performances de valorisation énergétique des syndicats de traitement.

Les destinations de traitement sont calculées en sommant les tonnages entrants sur les installations sans tenir compte des refus en sortie de centres de tri. Si l'on déduit les refus de tri, on s'aperçoit que la part d'encombrants ayant bénéficié d'une valorisation matière passe de 83% à 28%. Les tonnages réellement incinérés représentent quant à eux 8% des encombrants collectés, tandis que les tonnages enfouis représentent 64% (59% en ISDND et 5% en ISDI).

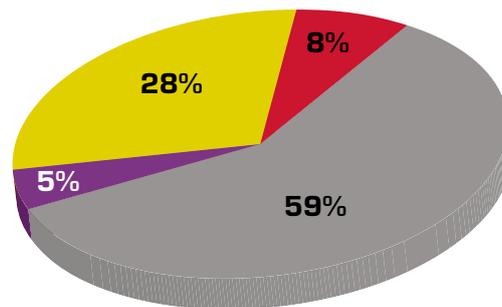
Par rapport à 2011, on constate que la part d'encombrants recyclés et incinérés a augmenté de 2 points sur chaque filière, au détriment de l'enfouissement qui a parallèlement diminué de 4 points.

Destination de traitement des encombrants collectés hors déchèteries en 2012



■ Centre de tri ■ ISDND ■ UIDND ■ ISDI

Traitement des encombrants collectés hors déchèteries en 2012



■ Recyclage matière ■ ISDND ■ UIDND ■ ISDI



Les déchets verts collectés hors déchèteries



Selon l'ADEME, les déchets verts désignent les matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés, ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

Dans cette partie, on s'intéressera uniquement aux déchets verts issus de l'entretien des jardins des ménages. Ces déchets peuvent être collectés en porte-à-porte ou en déchèteries. Le nombre de communes desservies par une collecte des déchets verts en PAP est resté stable entre 2011 et 2012 passant de 748 à 744 communes. À priori seuls les habitats pavillonnaires bénéficient de ce service, mais il est toutefois difficile d'évaluer avec précision la population réellement desservie par une collecte des déchets verts en PAP.

En 2012, on a collecté 234 200 tonnes de déchets verts soit 7 000 tonnes de plus qu'en 2011. Ramené à l'habitant, cela représente 20 kg de déchets verts contre 19 kg/hab en 2011 (soit +1 kg/hab). On ne présentera pas ici les évolutions des quantités collectées par habitant à l'échelle départementale par manque de connaissance de la population réellement desservie par une collecte de déchets verts en PAP sur ces territoires.

Quantités de déchets verts collectées hors déchèteries en Île-de-France en 2012

	Déchets verts hors déchèteries	
	Tonnages 2012	Évolution des tonnages 2011/2012
Paris Petite Couronne	44 100	4%
Paris	-	-
Hauts-de-Seine	9 000	-7%
Seine-Saint-Denis	11 700	8%
Val-de-Marne	23 400	7%
Grande Couronne	190 100	3%
Seine-et-Marne	45 000	2%
Yvelines	56 900	8%
Essonne	67 500	-1%
Val-d'Oise	20 700	8%
Total	234 200	3%

La hausse observée entre 2011 et 2012 est relativement homogène sur l'ensemble de la région puisque l'on constate que les tonnages collectés ont progressé de 4% en zone centrale et de 3% en grande couronne. On remarque également qu'en Île-de-France,

la majorité des déchets verts est collectée en grande couronne (plus de 80%), ce qui s'explique par le fait que ce territoire compte davantage d'habitat pavillonnaire que la zone centrale.

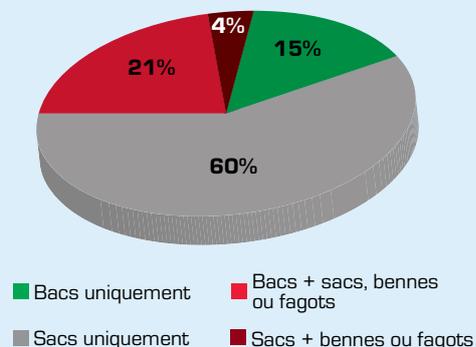
L'Essonne est le département où l'on collecte le plus de déchets verts en PAP sur la région (28% des tonnages totaux). On constate toutefois un léger rattrapage de certains départements de la grande couronne dont les quantités collectées progressent sensiblement (+4 000 tonnes collectées sur les Yvelines entre 2011 et 2012).

Il est difficile d'expliquer les évolutions observées sur la collecte des déchets verts en général. En effet, celle-ci dépend bien souvent de facteurs indépendants du service public de gestion des déchets et notamment d'évolutions météorologiques.

Focus sur la pré-collecte des déchets verts

Dans le cadre de l'enquête 2012, l'ORDIF a demandé aux collectivités d'indiquer quelles étaient les conditions de pré-collecte de leurs déchets verts.

109 collectivités ont répondu à cette question. On ne présentera pas les résultats en termes de population ici car on ne connaît pas la part de la population réellement desservie par une collecte en PAP des déchets verts.



On constate que la majorité des collectivités franciliennes (60%) qui proposent un service de collecte des déchets verts en PAP se sont dotées de sacs uniquement pour collecter ces déchets. 25% proposent plusieurs solutions de collecte à leurs habitants (bacs, sacs, bennes, fagots).

3

Les déchèteries

a/ Contexte et objectifs régionaux

En Île-de-France, le parc de déchèteries s'agrandit tous les ans. Au 1^{er} janvier 2013, on compte 170 déchèteries fixes contre 150 en 2005. Le maillage de déchèteries est nettement moins élevé en Île-de-France que sur le reste du pays puisque l'on compte :

- 1 déchèterie pour 70 000 habitants en Île-de-France;
- 1 déchèterie pour 14 000 habitants en France (soit 5 fois plus).

La maîtrise d'ouvrage des déchèteries peut être assurée à différents niveaux. Sur le parc francilien, on observe que :

- 37 déchèteries sont sous maîtrise d'ouvrage communale;
- 30 déchèteries sont sous maîtrise d'ouvrage d'un EPCL exerçant la compétence collecte;
- 103 déchèteries sont sous maîtrise d'ouvrage d'un syndicat de traitement.

Repère : les objectifs réglementaires portant sur les déchèteries

Objectif du PREDMA : atteindre 300 déchèteries en 2019.

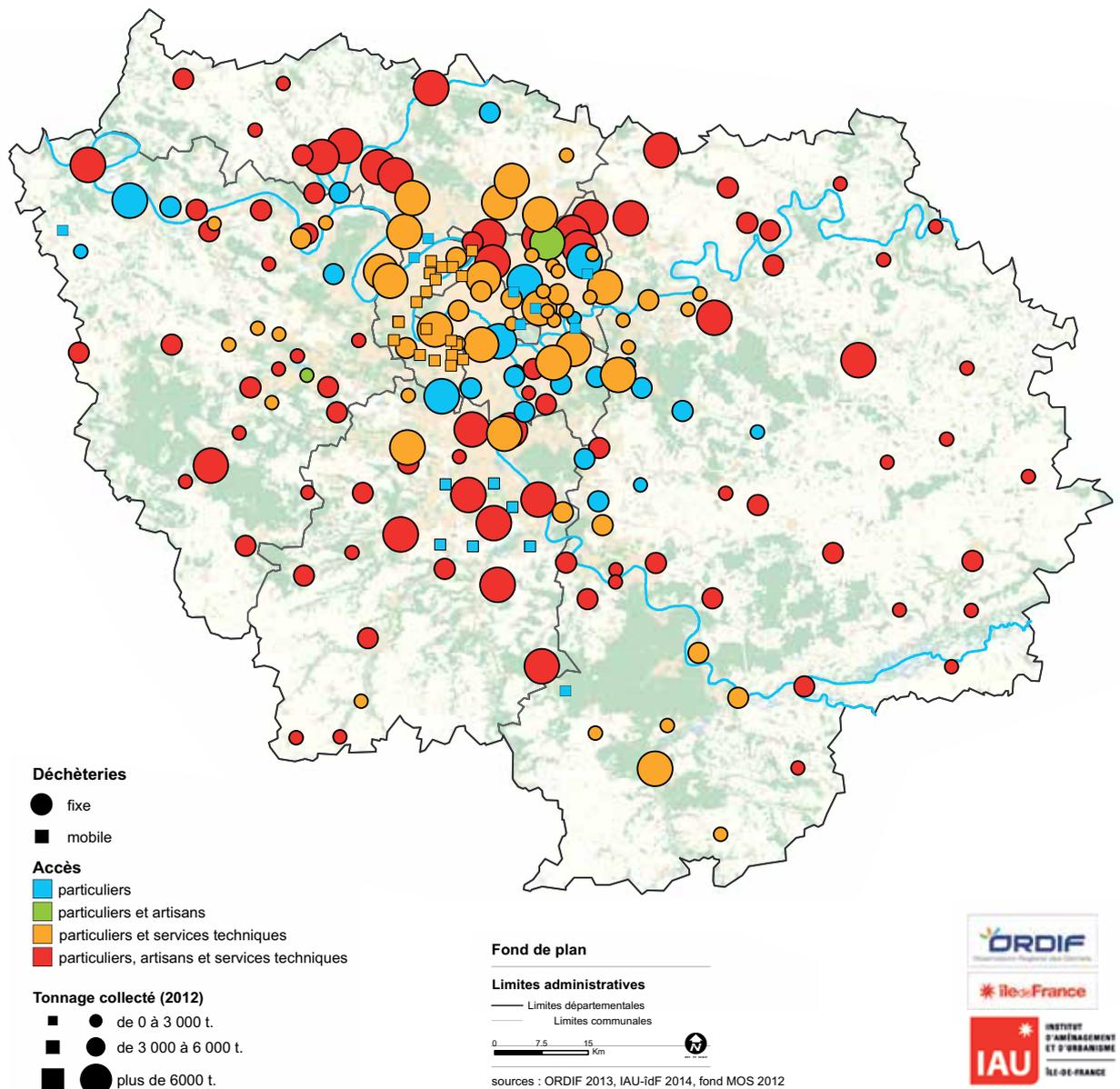
D'autre part, sur nos 170 déchèteries fixes, on observe que :

- 45 sont situées en zone centrale (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne);
- et 125 en grande couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise).

Les faibles disponibilités foncières présentes en zone centrale et leur coût très élevé représentent un frein au déploiement de ces installations au cœur de la région Île-de-France. Cela explique pourquoi les déchèteries franciliennes sont situées aux 3/4 en grande couronne.



Les déchèteries en Île-de-France au 1^{er} janvier 2013



Comme indiqué sur la carte, les déchèteries peuvent accepter différentes origines de déchets : déchets des ménages, déchets des artisans, déchets des services techniques.

Ainsi au 1^{er} janvier 2013, on observe que sur les 170 déchèteries fixes :

- 23 ne sont ouvertes qu'aux ménages (ronds bleus sur la carte) ;
- 2 sont ouvertes aux ménages et aux artisans (ronds verts) ;

- 57 sont ouvertes aux ménages et aux services techniques (ronds oranges) ;

- Et 88 sont ouvertes à la fois aux ménages, aux artisans, et aux services techniques (ronds rouges)

Les déchèteries mobiles sont quant à elles uniquement accessibles aux ménages, et dans quelques cas aux services techniques des communes (sur le territoire du SYELOM notamment). Aucune déchèterie mobile francilienne n'accepte de déchets des professionnels.

b/ Évolutions observées en 2012

Au cours de l'année 2012, 4 déchèteries franciliennes ont ouvert tandis qu'une a fermé :

- Ouverture de la déchèterie du Bois-d'Arcy (78) sous maîtrise d'ouvrage de la CA Versailles Grand Parc en mars 2012 ;
- Ouverture de la déchèterie de Drancy (93) sous maîtrise d'ouvrage de la CA de l'Aéroport du Bourget en mai 2012 ;
- Ouverture de la déchèterie de Carnot (Paris 12^{ème}) sous maîtrise d'ouvrage de la ville en novembre 2012 ;
- Ouverture de la déchèterie de Louvres (95) sous maîtrise d'ouvrage du SIGDURS en décembre 2012 ;
- Fermeture de la déchèterie de Juvisy-sur-Orge (91) anciennement sous maîtrise d'ouvrage du SIREDOM en octobre 2012 ;
- Remplacement de la déchèterie de Nozay (91) également sous maîtrise d'ouvrage du SIREDOM (fermeture des anciens locaux et ouverture d'une nouvelle installation ailleurs sur la commune).

Ainsi, la région Île-de-France est passée de 167 déchèteries fixes au 1^{er} janvier 2012 à 170 déchèteries fixes au 1^{er} janvier 2013.



c/ Quantités collectées

En 2012, 775 500 tonnes de déchets ont été apportées en déchèteries (fixes et mobiles). Cela représente une baisse de 8 000 tonnes par rapport à 2011, soit -1 kg/hab.

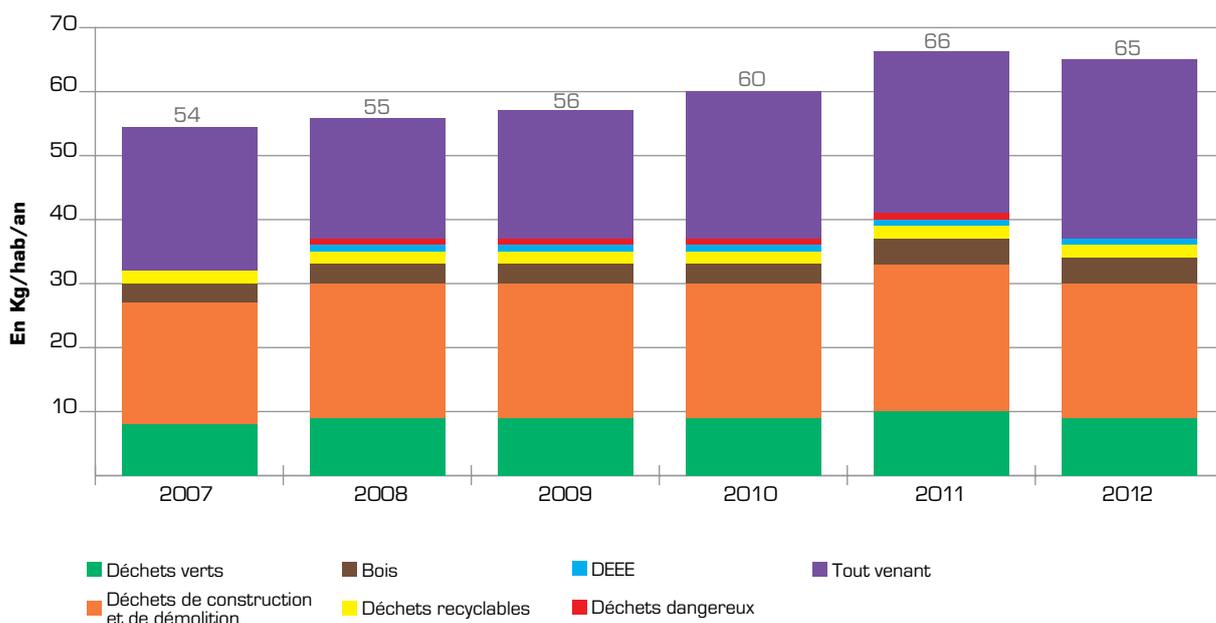
On constate en Île-de-France que les apports en déchèteries sont globalement plus élevés en grande couronne (112 kg/hab en moyenne) qu'en zone centrale (29 kg/hab en moyenne). Cela s'explique par le fait que :

- L'on compte moins de déchèteries en zone centrale (25% du parc) qu'en grande couronne (75% du parc) ;
- Les typologies d'habitat sont différentes et les déchets produits aussi. On recense par exemple davantage d'habitat pavillonnaire en grande couronne ce qui génère plus de déchets verts, de déchets de bricolage, etc. ;
- Le taux de motorisation est plus important en grande couronne ce qui facilite l'accès des ménages aux déchèteries.

Quantités de déchets apportées en déchèteries en Île-de-France en 2012

	Déchèteries			
	Tonnages 2012	Évolution des tonnages 2011/2012	Ratios 2012 en kg/hab/an	Évolution des ratios 2011/2012
Paris Petite Couronne	194 100	3%	29	2%
Paris	-	-	-	-
Hauts-de-Seine	21 800	16%	14	15%
Seine-Saint-Denis	112 700	9%	73	8%
Val-de-Marne	59 600	-10%	44	-11%
Grande Couronne	581 400	-2%	112	-3%
Seine-et-Marne	178 900	-10%	132	-11%
Yvelines	119 700	4%	85	4%
Essonne	157 600	5%	128	5%
Val-d'Oise	125 200	-4%	106	-4%
Total	775 500	-1%	65	-2%

Évolution des quantités apportées en déchèteries entre 2007 et 2012 (en kg/hab/an)



Entre 2007 et 2012, on constate que les quantités de déchets apportées sur les déchèteries franciliennes (fixes et mobiles) ont augmenté de plus de 10 kg/hab. La hausse a été principalement marquée en 2011, année où les tonnages collectés en déchèteries ont progressé de 6 kg/hab. Parmi les facteurs expliquant cette tendance on retiendra :

- Le déploiement continu du parc de déchèteries sur la région. Plus le nombre d'installations progresse, plus les tonnages collectés en déchèteries augmentent;
- Un effort de communication mené par les collectivités franciliennes pour faire connaître ces installations;
- Sur certains territoires, le rôle des artisans. Il semblerait en effet que certains professionnels se fassent passer pour des ménages afin de se débarrasser de leurs déchets à moindre coût sur ces installations.

Alors que l'on observait une hausse continue des apports en déchèteries entre 2007 et 2011, l'année 2012 a vu les quantités apportées diminuer pour la première fois en 5 ans. Cette légère baisse [-1 kg/hab] indique que les collectivités commencent à renforcer les conditions d'accès à leurs déchèteries (baisse des volumes acceptés, contrôle renforcé à l'entrée) afin d'éviter de voir leurs tonnages augmenter comme ce fût le cas en 2011.

d/ Déchèteries mobiles

Pour pallier le manque de déchèteries et la difficulté d'implanter de nouvelles installations notamment en zone centrale, de plus en plus de collectivités proposent des

services de déchèteries mobiles. Le dispositif est simple puisqu'il consiste à disposer à fréquences régulières (par exemple 1 fois par semaine) des bennes sur la voie publique (par exemple place de la Mairie) où les habitants peuvent venir jeter leurs déchets occasionnels en les triant (une benne pour la ferraille, une benne pour les déchets verts, etc.).

La fréquence des déchèteries mobiles et le nombre de bennes mises à disposition des usagers varient d'une collectivité à l'autre et peut même varier sur un même territoire d'une semaine à l'autre.

En 2010, 5 collectivités franciliennes proposaient un service de déchèterie mobile contre 8 en 2011 et en 2012.

Au 1^{er} janvier 2013, les collectivités qui proposent ce service à leurs usagers sont :

- La CA Est Ensemble (2 communes desservies, 2 points de collecte);
- La CC du Plateau de Lommoye (1 commune desservie, 1 point de collecte);
- La commune de Bry-sur-Marne (1 point de collecte);
- La commune de Clichy-sous-Bois (1 point de collecte);
- La commune de Saint-Mandé (2 points de collecte);
- Le SIREDOM (7 communes desservies, 7 points de collecte);
- Le SYELOM (20 communes desservies, 28 points de collecte différents);
- Le Syndicat AZUR (2 communes desservies, 11 points de collecte différents).

e/ Réglementation

Les déchèteries mobiles ne sont pas des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Les déchèteries fixes en revanche peuvent en être.

La réglementation concernant ces installations a été refondue en 2012 (réécriture de la rubrique 2710 des ICPE par le décret du 20 mars 2012). Cette refonte a apporté 3 changements :

- Révision de l'intitulé. Au sens du décret, on ne parle plus de « déchèterie », mais « d'installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets » ;
- Détermination du régime juridique. Auparavant, une déchèterie était soumise à déclaration ou autorisation selon sa superficie. Désormais, ce sont les seuils de déchets apportés (tonnages de déchets dangereux et volume de déchets non dangereux) qui conditionnent la

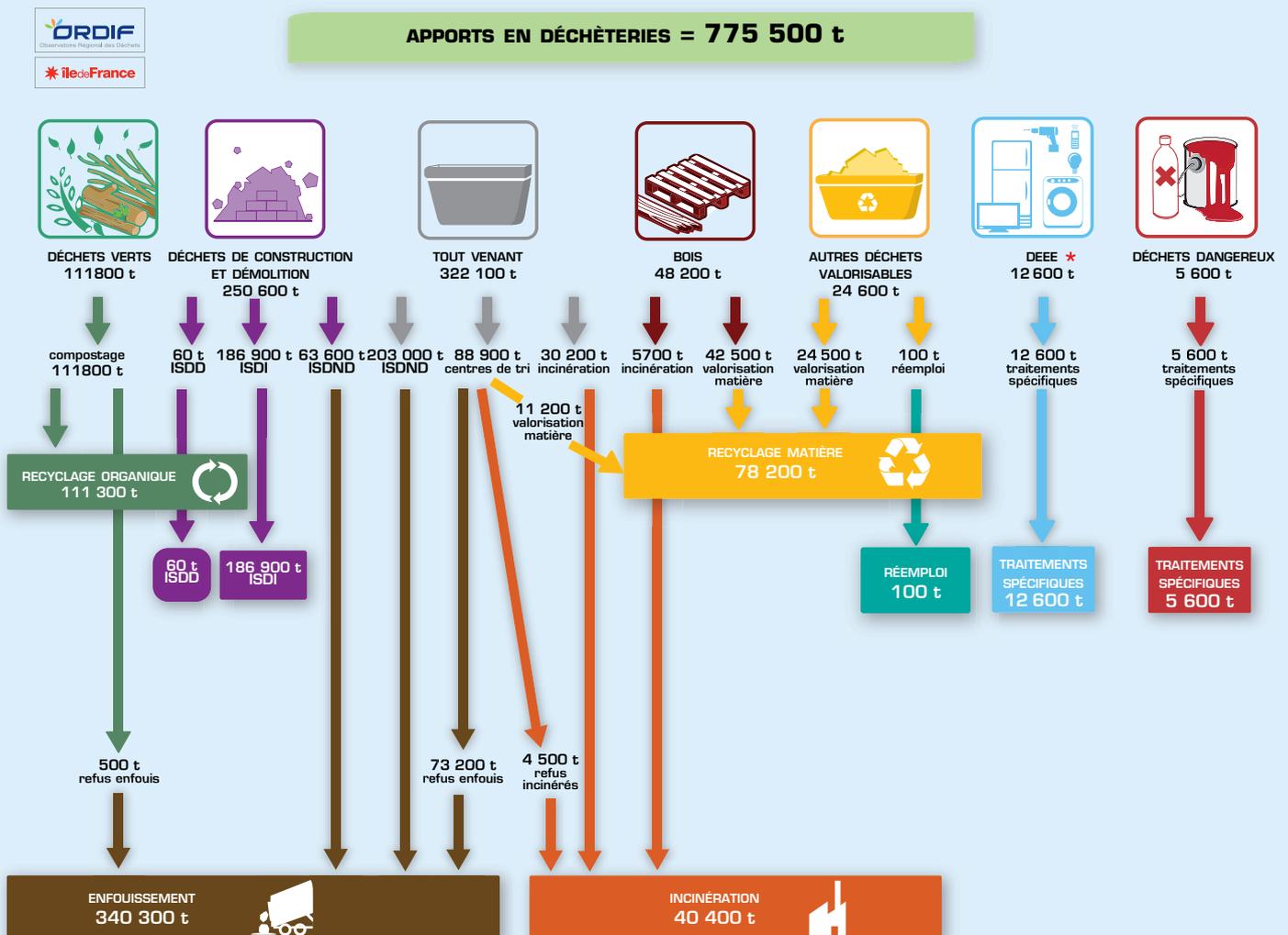
nature du régime. Le régime de l'enregistrement a été introduit ;

- Révision des prescriptions techniques.

f/ Traitement

Concernant le traitement des déchets collectés en déchèteries, on constate sur le schéma suivant qu'en 2012 :

- 44 % des déchets apportés en déchèteries ont été enfouis en ISDND ;
- 24 % ont été enfouis en ISDI ;
- 14 % ont bénéficié d'une valorisation organique ;
- 10 % ont bénéficié d'une valorisation matière ;
- 5 % ont été incinérés ;
- 3 % ont bénéficié de traitements spécifiques (DEEE, déchets dangereux).



Bilan déchets occasionnels

Les déchets occasionnels désignent l'ensemble des déchets ménagers qui, en raison de leur volume et de leur taille, ne peuvent pas être collectés en mélange avec les ordures ménagères.

Ils comprennent l'ensemble des déchets produits ponctuellement par les ménages et peuvent être collectés en PAP ou en déchèteries :

- Les encombrants;
- Les DEEE;
- Les déchets verts;

- Les déchets dangereux;
- Les déchets de construction et de démolition;
- Les déchets métalliques;
- Les déchets de bois;
- Les cartons ondulés, etc.

En 2012, 1,35 million de tonnes de déchets occasionnels ont été collectés en Île-de-France, soit 113 kg/hab. Par rapport à 2011, cela représente une baisse de près de 17 000 tonnes soit de 2 kg/hab.

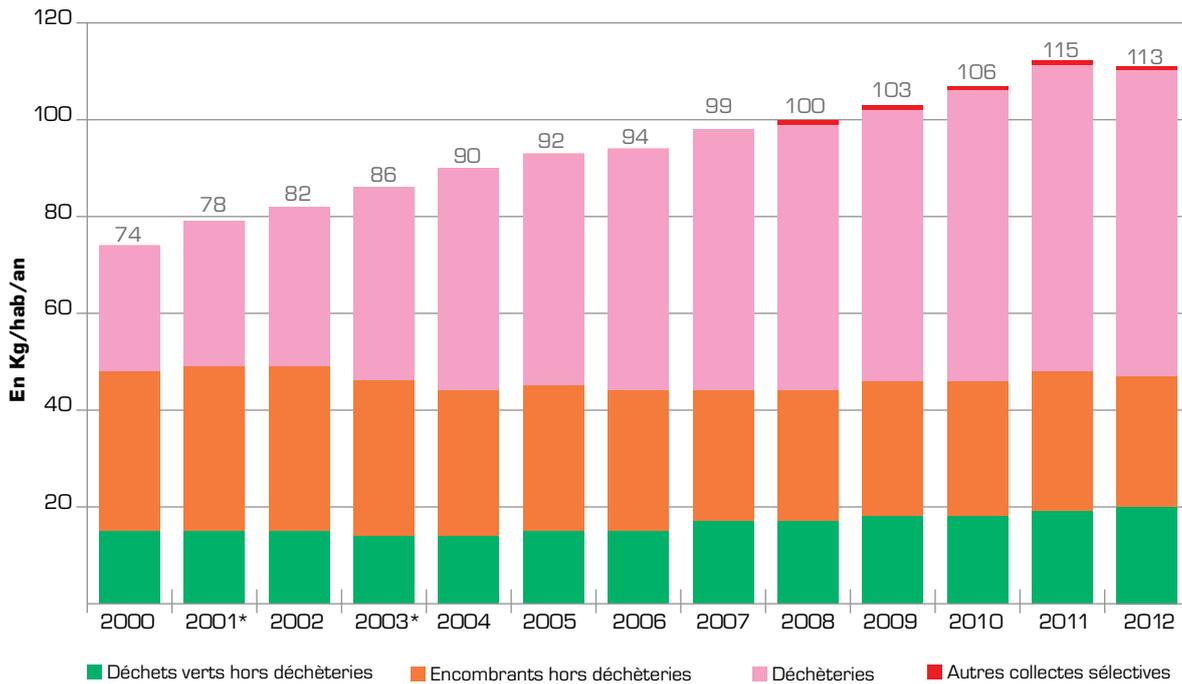
Quantités de déchets occasionnels collectées en Île-de-France en 2012

	Mode de collecte	Tonnages 2012	Ratios 2012 (en kg/hab)	Évolution ratios 2011-2012
Déchets encombrants en mélange	déchèteries	321 800	27,0	1,2
	hors déchèteries	314 400	26,4	-1,8
Déchets verts	déchèteries	111 800	9,4	-0,6
	hors déchèteries	234 200	19,7	0,5
Déchets de construction et de démolition	déchèteries	250 600	21,0	-2,0
	hors déchèteries	1 000	0,1	-0,1
Bois	déchèteries	48 200	4,0	0,3
	hors déchèteries	6 200	0,5	0,1
Déchets métalliques	déchèteries	15 500	1,3	-0,03
	hors déchèteries	2 200	0,2	-0,03
DEEE	déchèteries	12 600	1,1	-0,01
	hors déchèteries	2 300	0,2	-0,1
Papiers Cartons	déchèteries	7 100	0,6	0,02
	hors déchèteries	1 100	0,1	-0,01
DDS	déchèteries	5 700	0,5	-0,05
	hors déchèteries	1 200	0,1	0,001
Textiles	déchèteries	900	0,1	0,01
	hors déchèteries	10 600	0,9	0,3
Autres déchets valorisables (huile, verre, pneu, P&A)	déchèteries	1 300	0,1	0,03
	hors déchèteries	10	0,001	0,001
DASRI	déchèteries	1	0,0001	0,0001
	hors déchèteries	40	0,003	0,001
Réemploi	déchèteries	50	0,004	-0,003
	hors déchèteries	200	0,01	0,01
Total		1 349 000	113	-2,0

Entre 2011 et 2012, les quantités de déchets occasionnels collectées sur la région Île-de-France ont principalement baissé sur le flux déchets de construction et de démolition collectés en déchèterie (-2 kg/hab). Cela peut s'expliquer par le fait que les collectivités franciliennes tendent à renforcer les conditions d'accès en déchèteries pour endiguer la forte hausse des apports enregistrée en 2011.

On constate parallèlement que les quantités de textiles collectées hors déchèteries ont légèrement progressé (+0,3 kg/hab) tout comme les déchets de bois apportés en et hors déchèteries (+0,4 kg/hab). Autre évolution : les quantités d'encombrants collectées en et hors déchèteries ont enregistré une baisse globale de -0,6 kg/hab sur cette période.

Évolution des quantités de déchets occasionnels collectées entre 2000 et 2012 en Île-de-France (en kg/hab/an)



* Extrapolation linéaire.

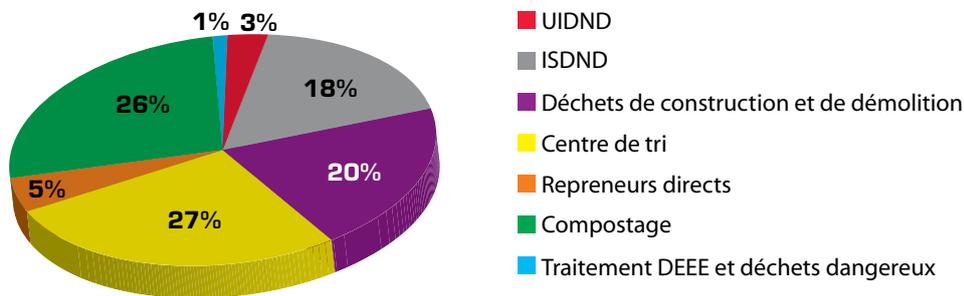
Entre 2000 et 2012, les quantités de déchets occasionnels collectées en Île-de-France ont augmenté de 530 000 tonnes soit + 39 kg/hab. Cette hausse s'explique par le déploiement des collectes de déchets occasionnels, et notamment du parc de déchèteries franciliennes (de 150 déchèteries en 2005 à 170 en 2012).

On constate toutefois que pour la première fois en 12 ans, le ratio de collecte des déchets occasionnels a diminué en 2012 passant de 115 kg/hab en 2011 à 113 kg/hab en 2012. Cette baisse peut être due :

- Au renforcement des conditions d'accès des déchèteries. En effet après la très forte hausse des apports enregistrée en 2011, certaines collectivités franciliennes restreignent les conditions d'accès pour endiguer la progression des apports enregistrée depuis plusieurs années sur ces installations ;
- À la baisse des quantités d'encombrants collectés en PAP. Cette baisse s'explique d'une part par la baisse des fréquences de collecte sur certains territoires (dans le but notamment de détourner une partie du gisement vers les déchèteries), et d'autre part par une probable hausse des tonnages récupérés directement dans la rue.



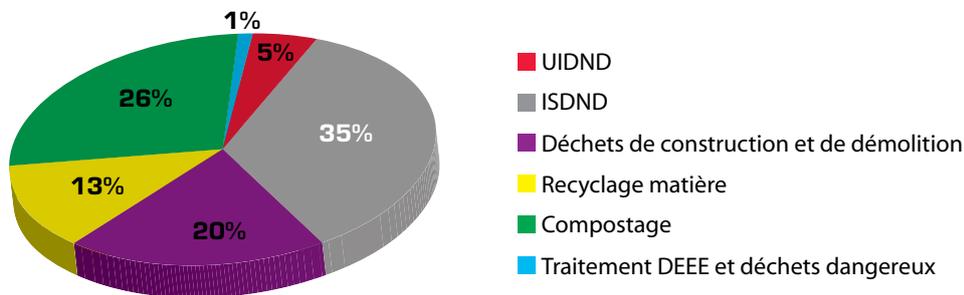
Destinations de traitement des déchets occasionnels en Île-de-France en 2012



En 2012, 3 % des déchets occasionnels collectés ont été orientés en Unité d’Incinération des Déchets Non Dangereux (UIDND), 18 % en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), 20 % correspondaient à des déchets de construction et de démolition qui ont bénéficié d’un traitement spécifique, 27 % ont été orientés sur des centres de tri, 5 % chez des

repreneurs directs (ferrailles, bois, et autres matériaux recyclables collectés séparément en déchèteries). 26 % des déchets occasionnels ont été orientés en compostage, et 1 % correspondait à des DEEE et des déchets dangereux qui ont bénéficié d’un traitement spécifique. Ces destinations de traitement sont similaires à celles observées en 2011.

Traitement des déchets occasionnels en Île-de-France en 2012



Les destinations de traitement sont calculées en comptabilisant l’ensemble des tonnages entrant sur les installations de traitement. Si l’on tient compte des refus sortant des centres de tri, c’est-à-dire si on les comptabilise sur leur exutoire final (UIDND et ISDND notamment), on s’aperçoit que le traitement des déchets occasionnels est légèrement différent. En effet en 2012, 5 % des DO ont réellement été incinérés,

35 % ont été enfouis en ISDND, 20 % correspondent à des déchets de construction et de démolition, 13 % ont bénéficié d’une valorisation matière, 26 % ont été compostés, et 1 % correspondent aux DEEE et déchets dangereux qui sont traités séparément. Par rapport à 2011, les destinations de traitement des DO ont peu évolué.

5

Les déchets ménagers et assimilés

1

Tonnages collectés en 2012

Les déchets ménagers et assimilés désignent les déchets issus des ménages et les déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, déchets de marchés, etc. ne relèvent pas de ce périmètre.

Les déchets ménagers et assimilés sont composés :

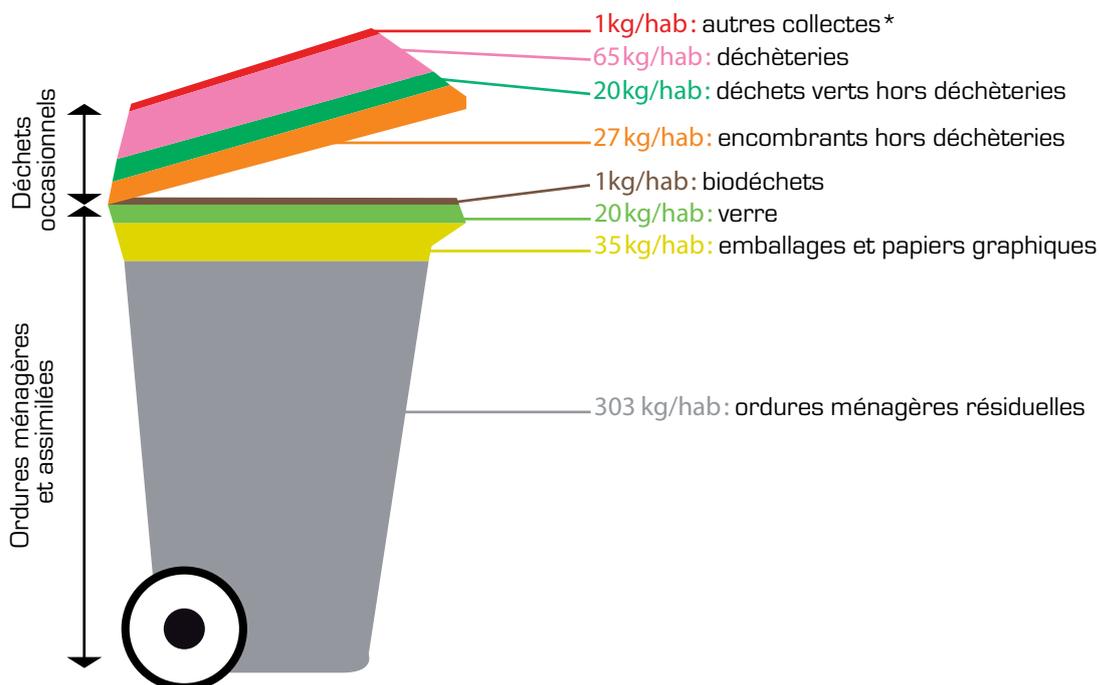
- Des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) : ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers graphiques collectés sélectivement, biodéchets, et déchets assimilés. Ils correspondent aux déchets produits quotidiennement par les ménages, et peuvent être collectés en PAP ou AV ;
- Des déchets occasionnels : encombrants, déchets verts, DEEE, déchets de construction et de démolition, déchets dangereux, bois, etc. Ces déchets désignent les déchets produits ponctuellement par les ménages. Ils peuvent être collectés en PAP, en AV hors déchèteries, ou en déchèteries.

Repère : les objectifs réglementaires portant sur les DMA

- ▶ Objectif du PREDMA : réduire de 25 kg/hab la production de DMA entre 2005 et 2014 et de 50 kg/hab entre 2005 et 2019.
- ▶ Objectif du Grenelle : augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter 35 % des DMA vers ces filières en 2012 et 45 % en 2015.



472 kg de DMA collectés par habitant en Île-de-France en 2012



* DEEE, DASRI, textiles, déchets dangereux des ménages collectés hors déchèteries.

Comparaisons départementales

En 2012, 472 kg de DMA ont été collectés par habitant sur la région Île-de-France. Cela représente une baisse de près de 68 000 tonnes, soit -8 kg/hab.

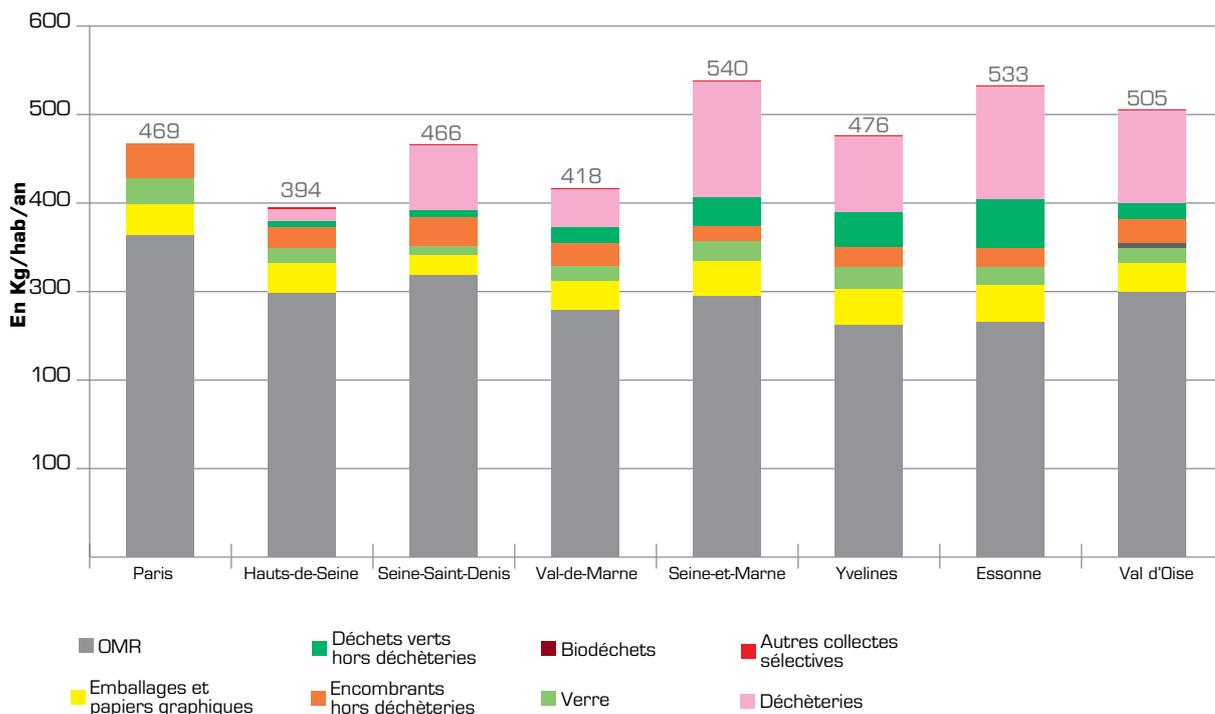
À l'exception de la Seine-Saint-Denis et des Yvelines, l'ensemble des départements franciliens ont enregistré une baisse de leur ratio de collecte des DMA en 2012. Les

départements ayant enregistré la baisse la plus importante sont la Seine-et-Marne (-4%, dû notamment à une forte baisse des apports en déchèteries) et Paris (-3%). Les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne, et le Val-d'Oise ont tous trois enregistré une baisse de -2%, tandis que l'Essonne a enregistré une baisse de -1%.

Quantités de DMA collectées en Île-de-France en 2012

	Déchets ménagers et assimilés			
	Tonnages 2012	Évolution des tonnages 2011/2012	Ratios 2012 en kg/hab/an	Évolution des ratios 2011/2012
Paris Petite Couronne	2 965 400	-1%	440	-2%
Paris	1 059 900	-2%	469	-3%
Hauts-de-Seine	627 300	-1%	394	-2%
Seine-Saint-Denis	717 200	1%	466	0%
Val-de-Marne	561 000	-2%	418	-2%
Grande Couronne	2 659 000	-1%	513	-2%
Seine-et-Marne	729 300	-3%	540	-4%
Yvelines	673 500	0%	476	0%
Essonne	656 700	-1%	533	-1%
Val-d'Oise	599 500	-2%	505	-2%
Total	5 624 400	-1%	472	-2%

Quantité de DMA collectées par habitant et par département en 2012





En Île-de-France, les quantités de DMA collectées par habitant varient d'un département à l'autre allant de 394 kg/hab dans les Hauts-de-Seine à 540 kg/hab en Seine-et-Marne.

En moyenne en 2012, on a collecté 440 kg de DMA par habitant en zone centrale contre 513 kg/hab en grande couronne. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet écart entre ces deux territoires franciliens :

- **La typologie d'habitat :** les quantités de déchets générées ne sont pas les mêmes en milieu rural ou en zone urbaine dense. En effet, les habitudes de vie et de consommation ne sont pas les mêmes en appartement ou en pavillon. Les ménages résidant en zone rurale auront par exemple davantage de déchets de jardin voire de déchets de bricolage que les ménages vivant en habitat vertical ;

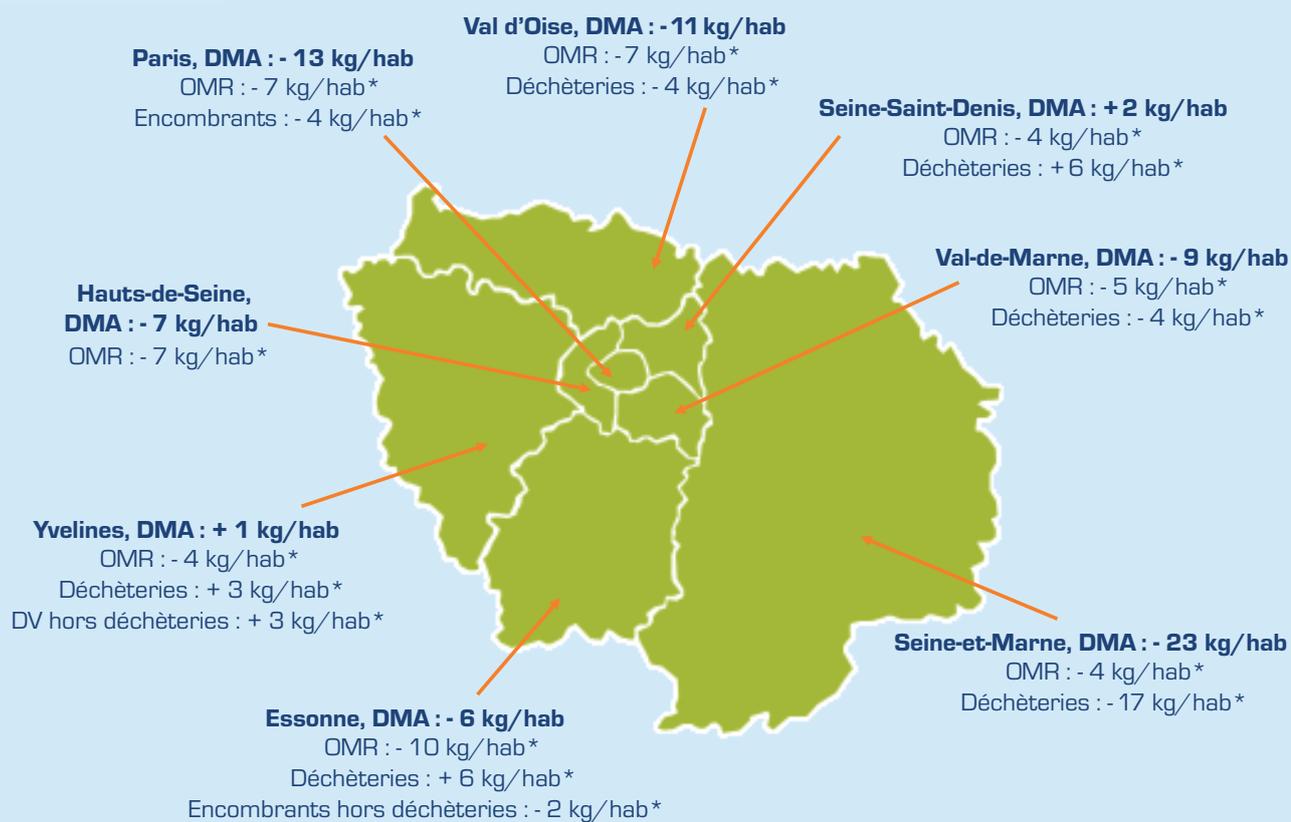
- **Les performances de collectes sélectives :** on constate que les Franciliens résidant en zones urbaines denses trient moins leurs déchets que les Franciliens résidant en zone rurale (51 kg/hab d'emballages/papiers collectés en zone centrale contre 60 kg/hab en grande couronne). Cela s'explique par le fait qu'il est plus difficile de mettre en place plusieurs contenants visant à séparer ses déchets recyclables de ses ordures résiduelles quand on dispose de peu de place, et ce malgré les solutions de collecte (en PAP ou en AV) proposées sur le territoire par la collectivité compétente ;

- **La présence d'activités économiques :** on constate que les quantités d'OMA sont supérieures de 30 kg/hab en zone centrale par rapport à la grande couronne. Cela s'explique en partie par le fait qu'il y a davantage d'activités économiques en zone centrale francilienne et donc davantage de déchets assimilés collectés en mélange avec les déchets ménagers ;

- **Le parc de déchèteries :** en Île-de-France, les $\frac{3}{4}$ des déchèteries fixes sont situées en grande couronne. En effet, on compte une déchèterie pour 42 000 habitants en grande couronne contre une déchèterie pour 150 000 habitants sur Paris et la Petite Couronne où les disponibilités foncières sont plus rares et plus onéreuses. Or plus le nombre de déchèteries présentes sur un territoire sera important, plus les quantités apportées en déchèteries seront élevées ;

- **Le taux de motorisation :** parallèlement au parc de déchèteries relativement important, le taux de motorisation des habitants de grande couronne est aussi plus important qu'en zone centrale. Cela permet aux habitants de se rendre plus facilement en déchèteries pour y déposer leurs déchets.

Principales évolutions 2011-2012



* Ces tonnages ne reprennent que les évolutions les plus significatives des flux de déchets en 2012.

L'ensemble des départements franciliens ont enregistré une baisse des OMR et de leurs apports en déchèteries. Sur la Seine-Saint-Denis, les tonnages d'OMR collectés ont diminué comme sur les autres départements, mais les apports en déchèteries, qui avaient déjà progressé en 2011, ont continué d'augmenter en 2012 (+6 kg/hab). Cette hausse s'observe notamment sur le territoire du SEAPFA où les tonnages apportés ont progressé de plus de 10 000 tonnes. Le département des Yvelines a

également vu ses tonnages collectés en déchèteries progresser, mais dans une moindre mesure, tirés notamment à la hausse par la création d'une nouvelle déchèterie intercommunale à Bois-d'Arcy (sous maîtrise d'ouvrage de la CA Versailles Grand Parc) en début d'année. Il convient toutefois de noter que le département des Yvelines est le département de grande couronne qui collecte le moins de DMA (476 kg/hab contre 513 kg/hab en moyenne en GC).

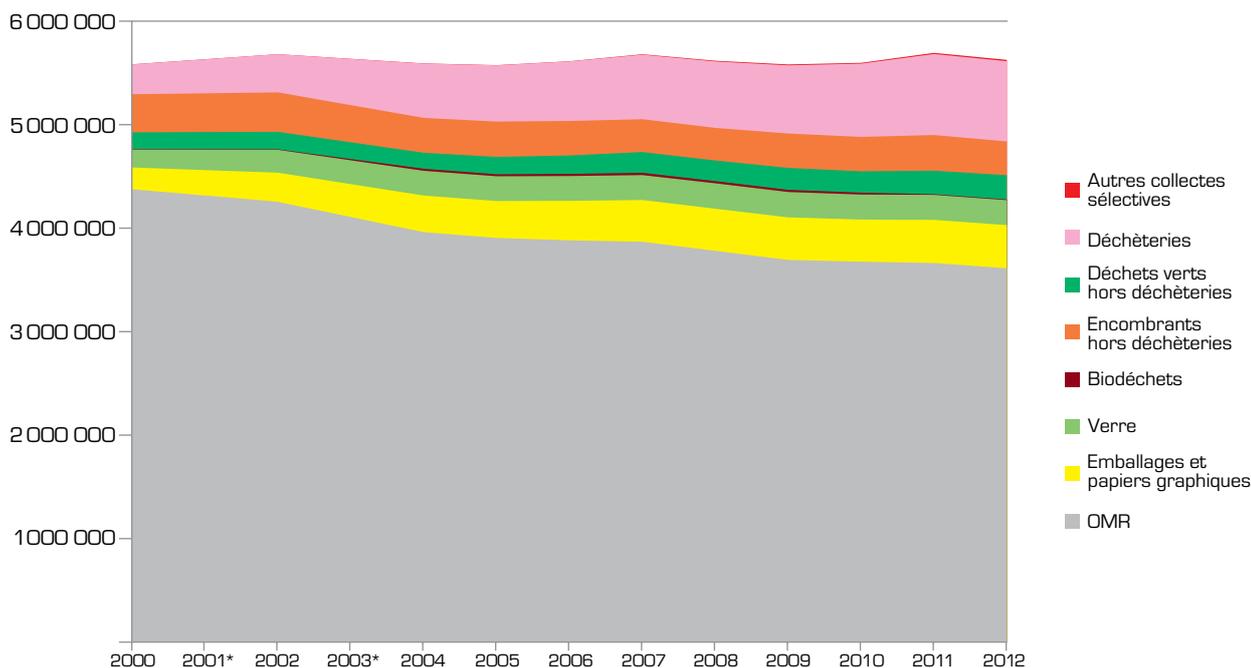
3

Évolution des quantités collectées entre 2000 et 2012

Entre 2000 et 2012, les tonnages de DMA collectés en Île-de-France ont progressé de 43 000 tonnes passant de 5,58 Mt en 2000 à 5,62 Mt en 2012. Mais la

population ayant progressé plus rapidement, les ratios de collecte par habitant ont quant à eux baissé passant de 506 kg/hab à 472 kg/hab.

Évolution des tonnages collectés entre 2000 et 2012 en Île-de-France



*Extrapolation linéaire.

On constate que si les DMA collectés ont globalement progressé sur cette période, tous les flux n'ont pas suivi la même évolution :

- Les OMR ont diminué de 764 000 tonnes (passant de 4,37 Mt à 3,61 Mt);
- Les emballages/papiers ont augmenté de 207 000 tonnes (de 210 000 t à 417 000 t);
- Le verre a progressé de 68 000 tonnes (de 173 000 t à 241 000 t);
- Les biodéchets ont augmenté de 2 000 tonnes (de 4 800 t à 6 800 t);
- Les déchets verts hors déchèteries ont progressé de 73 000 tonnes (de 161 000 t à 234 000 t);

■ Les encombrants hors déchèteries ont diminué de 42 000 tonnes (de 368 000 t à 326 000 t);

■ Les déchèteries ont progressé de 486 000 tonnes (de 289 000 t à 775 000 t).

Enfin, les « autres collectes sélectives », qui désignent les collectes de déchets occasionnels en apport volontaire hors déchèterie, se développent sur la région à travers le déploiement des filières REP (collecte en AV de textiles usagés, de déchets dangereux, de DEEE, de piles, etc.). Elles ont augmenté de plus de 12 000 tonnes sur l'ensemble de la région passant de 500 tonnes évaluées en 2000 à près de 13 000 tonnes en 2012.

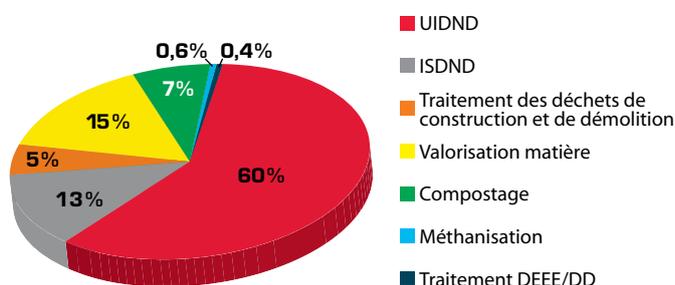
Destinations de traitement des DMA en 2012

Il existe plusieurs façons de calculer les destinations de traitement des DMA :

■ La méthode dite « **ORDIF** » : elle consiste à évaluer l'ensemble des tonnages entrants sur les installations de traitement hors refus de tri encombrants. En effet, la quasi-totalité des encombrants collectés en Île-de-France passent par des centres de tri-transit. Sur ces centres, une partie des encombrants est récupérée pour être valorisée, et le reste est orienté sur des exutoires finaux tels que l'enfouissement ou l'incinération. Afin de ne pas surestimer la part de DMA orientée en valorisation matière, l'ORDIF a choisi depuis plusieurs années de déduire les refus de tri encombrants de son calcul sur les destinations de traitement. Pour assurer une continuité dans son suivi, l'observatoire a choisi de présenter tous les ans cet indicateur dans son rapport DMA ;

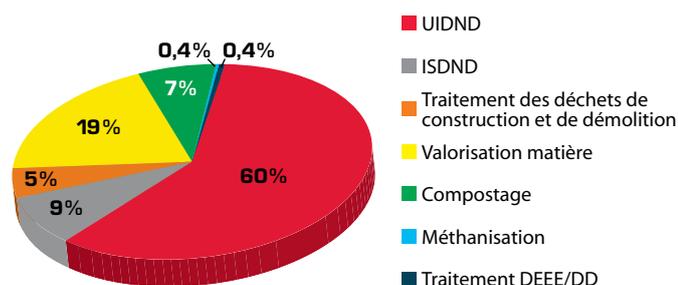
■ La méthode dite « **Grenelle de l'environnement** » : elle consiste à évaluer l'ensemble des tonnages entrants sur les installations de traitement hors refus des centres de tri-méthanisation⁵. En effet, le CGDD considère que « seuls les flux orientés sortant vers la valorisation organique (compostage ou méthanisation) ou vers le recyclage matière (métaux récupérés) sont à intégrer dans les flux « orientés vers le recyclage ». Tous les autres tonnages sont comptabilisés en entrée de leur première installation de traitement.

Destination de traitement des DMA collectés en 2012 Méthode ORDIF



D'après la méthode suivie par l'ORDIF, 60% des DMA collectés en 2012 ont été orientés en Unité d'Incineration des Déchets Non Dangereux (UIDND) et 13% en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND). 5% correspondent à des déchets de construction et de démolition qui ont bénéficié d'un traitement spécifique. 15% des DMA ont été orientés sur des centres de tri ou chez des repreneurs directs (verre, déchets collectés sélectivement en déchèteries). Enfin, 7% ont été orientés en compostage, 0,6% en méthanisation, et 0,4% correspondent à des DEEE et des déchets dangereux qui ont bénéficié d'un traitement spécifique.

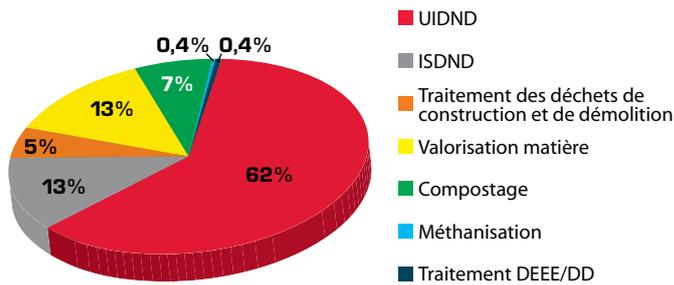
Destination de traitement des DMA collectés en 2012 Méthode Grenelle



D'après la méthodologie développée par le CGDD, les DMA collectés en 2012 ont été orientés en incinération à 60%, en ISDND à 9%, en centres de tri/repreneurs à 19%, en compostage à 7%, et en méthanisation à 0,4%. 5% des DMA correspondent à des déchets de construction et de démolition et 0,4% à des DEEE et des déchets dangereux bénéficiant de traitements spécifiques.

On constate que la part de DMA orientée en ISDND est plus élevée dans la méthode ORDIF que dans la méthode CGDD, et qu'à l'inverse la part de DMA orientée en centres de tri/repreneurs est plus importante dans la méthode CGDD que dans la méthode ORDIF. Cela s'explique par le fait que l'ORDIF comptabilise les refus des centres de tri encombrants sur leur exutoire final (essentiellement en ISDND) tandis que le CGDD les comptabilise en centres de tri. De la même façon, la part orientée en méthanisation est légèrement plus faible dans la méthode CGDD qui comptabilise les refus sur leur exutoire final (ISDND, UIDND) tandis que l'ORDIF les compte en méthanisation.

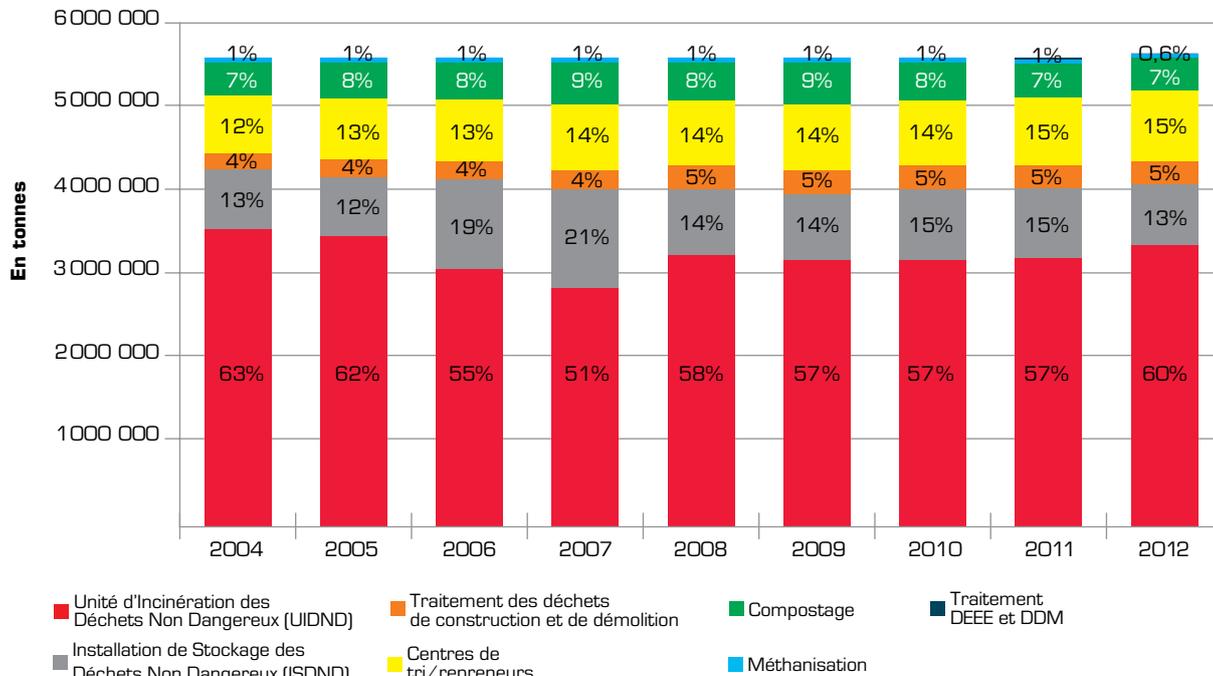
Traitement des DMA collectés en 2012



Une fois les refus des centres de tri et des installations de tri-compostage et de méthanisation pris en compte, on constate que la part de DMA traitée en incinération passe de 60 % à 62 %. 13 % des DMA collectés en 2012 ont été traités en ISDND, 5 % sont des déchets de construction et de démolition, 13 % ont bénéficié d'une valorisation matière, 7 % ont été traités en compostage, 0,4 % ont été méthanisés et 0,4 % correspondent à des DEEE et des déchets dangereux traités séparément. Par rapport à 2011, on constate que la part de DMA incinérée a augmenté de 3 points et la part traitée en compostage de 1 point. Parallèlement, les quantités traitées en ISDND ont diminué de 4 points. Ainsi en 2012 la part de DMA traitée en valorisation énergétique et organique a augmenté, tandis que la part traitée en valorisation matière a stagné.



Évolution des destinations de traitement des DMA en Île-de-France entre 2004 et 2012



Entre 2004 et 2012, on constate que les destinations de traitement des DMA (évaluées à partir de la méthode développée par l'ORDIF et définie précédemment) ont peu évolué. En effet, la part des DMA orientée sur chacune des filières est restée stable à l'exception :

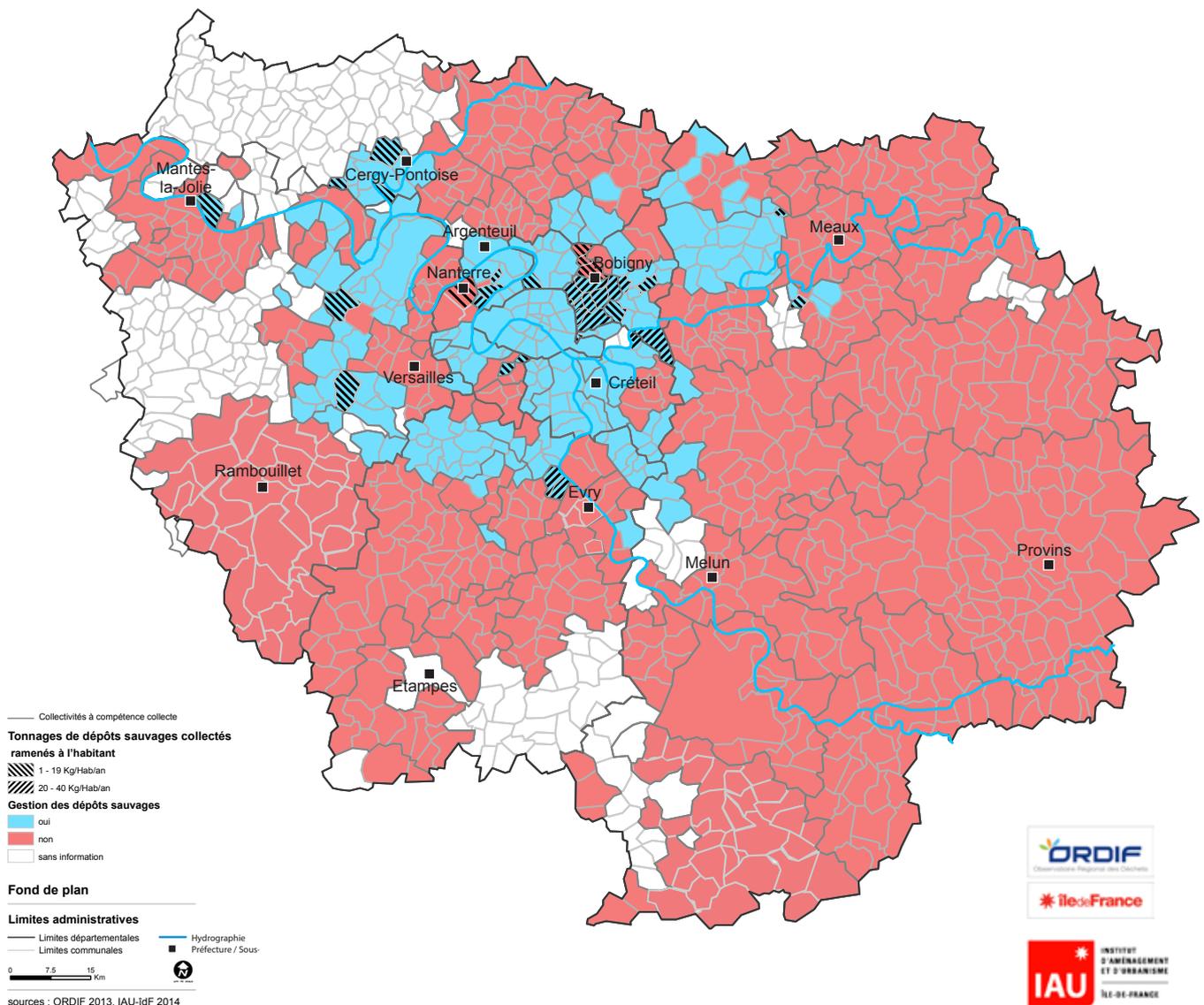
- Des quantités orientées en UIDND qui a diminué de 3 points (de 63 % à 60 %), mais qui reste la filière de traitement dominante sur la région ;
- Et des tonnages orientés en centres de tri/repreneurs qui ont progressé de 3 points (de 12 % à 15 %).

Il serait pourtant intéressant d'évaluer ces tonnages afin d'analyser dans quelle mesure il y a un report des DMA vers les déchets municipaux et notamment vers les dépôts sauvages.

Pour évaluer si ces tonnages seraient facilement identifiables, l'ORDIF a réalisé une carte qui recense les acteurs qui assurent la collecte des dépôts sauvages en Île-de-France en 2012. Il en ressort que sur les 212 collectivités qui exercent la compétence collecte, 147 représentant 65% de la population assurent en même temps la collecte des dépôts sauvages sur leur territoire. Mais seules 23 (pour 9% de la population) ont indiqué le tonnage de dépôts sauvages collectés en 2012, qui s'élève pour l'ensemble de ces collectivités à plus de 20 000 tonnes.

En termes de couverture du territoire, on constate que les collectivités qui exercent à la fois la collecte des DMA et la collecte des dépôts sauvages ne sont pas majoritaires. En termes de population cependant, elles représentent plus de la moitié des Franciliens puisque la quasi-totalité de la zone centrale est couverte ainsi que certaines collectivités de grande couronne (en bleu dans la carte). Pour avoir une vision exhaustive, il faudrait également enquêter les collectivités représentées en rouge sur la carte. Les collectivités restées en blanc n'ont pas indiqué si elles collectaient ou non les dépôts sauvages en 2012.

Les collectivités à compétence collecte assurant la gestion des dépôts sauvages





Conclusion

En 2012, le service public francilien a collecté **5,62 millions de tonnes** de déchets ménagers et assimilés soit 472 kg/hab. Cela représente une **baisse de 68 000 tonnes par rapport à 2011**, soit ramené à l'habitant une réduction de 8 kg.

Cette **forte baisse** s'observe principalement **sur le flux OMR** (Ordures Ménagères Résiduelles) dont les quantités collectées ont diminué de **6 kg/hab** entre 2011 et 2012. S'il est difficile d'expliquer l'origine de cette baisse avec précision, plusieurs facteurs peuvent être mis en avant :

- La **prévention** d'une part peut avoir joué un rôle dans cette évolution. En effet, 76 % de la population francilienne est couverte par un Programme Local de Prévention (PLP) début 2013. Il serait prématuré d'attribuer la baisse observée aux seuls PLP car de nombreuses collectivités franciliennes engagées n'ont pas encore mis en place d'actions de prévention en 2012. Cependant, de nombreuses campagnes de communication et de sensibilisation sur la prévention des déchets ont été menées ces dernières années par les collectivités locales avec le soutien du conseil régional d'Île-de-France et de l'ADEME notamment. Ces campagnes peuvent – dans une mesure difficilement quantifiable – avoir favorisé une prise de conscience chez les Franciliens sur la nécessité de mieux consommer et de moins jeter ;
- La **crise économique** d'autre part est souvent mise en avant pour justifier la baisse des OMR observée depuis plusieurs années. Cette crise peut en effet avoir impacté le niveau de consommation des ménages (et donc les quantités de déchets ménagers collectées) ainsi que le volume d'activité des entreprises (et donc les quantités de déchets assimilés produites). Cependant, les OMR collectées diminuent de façon continue dans le temps tandis que la crise économique est plus récente. Elle peut donc avoir impacté le volume d'OMR collectés, mais il est difficile d'évaluer dans quelle proportion ;
- Enfin, on constate en comparant les différents flux

de déchets ménagers collectés que si les OMR baissent depuis 12 ans, les déchets occasionnels collectés tendent eux à augmenter. Il est possible qu'il y ait eu un **détournement** des OMR vers des collectes spécifiques de déchets occasionnels notamment en déchèteries. Certaines OMR ont aussi pu être détournées du périmètre de l'étude suite à la mise en place des filières REP (collectes par l'ESS ou la distribution) ou suite à la mise en place de la redevance spéciale sur certains territoires (passage d'une collecte des déchets assimilés par des professionnels et non plus par le service public).

Les **encombrants collectés en porte-à-porte** ont aussi diminué entre 2011 et 2012 passant de 29 kg/hab à 27 kg/hab. Cette **baisse de 2 kg/hab** peut s'expliquer de deux façons :

- On constate d'une part que de nombreuses collectivités franciliennes tendent à **réduire les fréquences de collecte** des encombrants en PAP. Cette réduction vise bien souvent à détourner les tonnages collectés en PAP vers les déchèteries. Il faut cependant souligner que la quasi-totalité des Franciliens bénéficient d'une collecte des encombrants en PAP ce qui n'est pas le cas sur le reste du pays ;
- D'autre part, certaines collectivités franciliennes auraient remarqué que les tonnages d'encombrants **recupérés directement dans la rue** par des particuliers avaient augmenté. Même si cette évolution est très difficilement quantifiable, il se peut qu'elle ait joué un rôle dans la baisse observée sur le flux encombrants.

Les **apports en déchèteries** ont enregistré une **très légère baisse** en 2012 (-1 kg/hab). Cette baisse – ou plutôt cette stagnation – est importante dans la mesure où l'on avait enregistré en 2011 une très forte hausse des apports en déchèteries (+6 kg/hab). Les collectivités franciliennes semblent avoir **endigué cette progression des apports** en déchèteries en 2012 et cela devrait se poursuivre en 2013. En effet,

de nombreuses collectivités ayant la maîtrise d'ouvrage de déchèteries ont indiqué avoir **renforcé les conditions d'accès** en déchèteries (limite des volumes acceptés, meilleurs contrôles à l'entrée, etc.). Enfin, les **déchets verts collectés en porte-à-porte** sont les **seuls à avoir augmenté** en 2012 (+ 1 kg/hab). Cette très faible hausse est difficilement explicable dans la mesure où le nombre de communes desservies par une collecte des déchets verts en PAP est resté stable entre 2011 et 2012. L'évolution des quantités de déchets verts collectées dépend bien souvent de facteurs extérieurs aux services de gestion des déchets et notamment **d'évolutions météorologiques**.

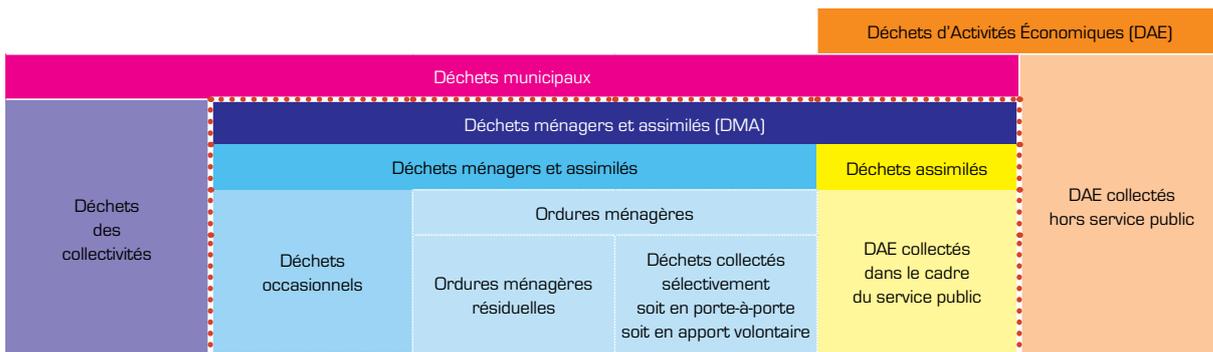
La baisse des quantités de DMA collectées par le service public devrait se poursuivre dans les années à venir pour deux raisons. D'une part, avec le **déploiement des nouvelles filières REP** et notamment de la filière Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), il est probable qu'une partie des tonnages soit détournée du service public vers des collectes exercées hors service public à travers des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et des distributeurs. D'autre part, on espère que les **programmes locaux de prévention** mis en place par les collectivités franciliennes favorisent les changements de comportement des ménages et contribuent à réduire de façon tangible la production de DMA.





Annexes

Champ des déchets concernés par l'enquête



Les données qui sont présentées dans cette étude couvrent les déchets ménagers (ordures ménagères et assimilés + déchets occasionnels) ainsi que les déchets assimilés c'est-à-dire les déchets d'activité économique collectés en mélange avec les déchets des ménages. Le champ de l'enquête est identifié par le cadre rouge en pointillé.

Mode opératoire

Les informations communiquées dans ce document sont issues d'une enquête qui a été réalisée en 2013. Cette enquête, réalisée tous les ans par l'ORDIF, vise à évaluer la prise en charge des déchets ménagers et assimilés par le service public en Île-de-France (quantités collectées, modalités de collecte, et destinations de traitement). Pour ce faire, un questionnaire d'enquête a été envoyé à chaque collectivité ayant une compétence collecte et/ou ayant la maîtrise d'ouvrage de déchèteries (soit 223 collectivités pour l'année 2012). Deux syndicats ont participé à l'envoi de ce questionnaire sur les communes de leur territoire respectif : le SYELOM des Hauts-de-Seine et le SITOM93.

Toutes les données obtenues dans les questionnaires ont été saisies sur la base de données nationale de l'ADEME appelée SINOE® (www.sinoe.org). Une fois saisies, les données ont été exploitées par l'ORDIF et les résultats ont été restitués dans cette publication.

Représentativité des réponses

83% des collectivités enquêtées ont participé à l'enquête représentant 94 % de la population francilienne. Les données manquantes ont été obtenues par les

syndicats de traitement des collectivités. Lorsqu'aucune réponse n'a été transmise, ni par la collectivité, ni par le syndicat, l'ORDIF a utilisé des tonnages issus des précédentes enquêtes. Cela représente 0,39 % des tonnages globaux évalués dans l'enquête. Cette démarche est loin d'être satisfaisante, mais elle permet de se rapprocher du volume de DMA réellement produit sur la région en 2012.

Suivi qualité

Les données renseignées dans les questionnaires par les collectivités subissent plusieurs contrôles pour s'assurer de leur fiabilité. Un premier travail de vérification est réalisé **au moment de la saisie** des données sous SINOE® lors de la lecture du questionnaire. L'enquêteur vérifie alors que toutes les données prioritaires ont bien été renseignées (tonnages et destinations de traitement) et met à jour les services existants sous SINOE®. Une série de **tests de cohérence** est ensuite effectuée une fois que toutes les données ont été saisies sous SINOE®. Pour ce faire, les données sont extraites de la base et contrôlées par l'enquêteur. Un **croisement des données collecte et traitement** est finalement réalisé dans un fichier interne afin de vérifier qu'il n'existe pas d'écarts importants entre les deux sources (questionnaires renvoyés par les collectivités enquêtées et rapports annuels des syndicats de traitement). Ce travail permet également d'affiner la connaissance sur les destinations de traitement des différents flux collectés car les collectivités ont parfois une vision partielle de ces informations et ne les renseignent pas totalement dans les questionnaires.

Données de référence

Pour calculer les quantités de déchets collectées par habitant en 2012, l'ORDIF a utilisé les populations provisoires 2012 de l'INSEE présentées dans le tableau suivant :

75 - Paris	2 262 213
77 - Seine-et-Marne	1 350 361
78 - Yvelines	1 416 052
91 - Essonne	1 231 777
92 - Hauts-de-Seine	1 592 025
93 - Seine-Saint-Denis	1 537 572
94 - Val-de-Marne	1 341 016
95 - Val-d'Oise	1 185 962
Île-de-France	11 916 978

Pour le calcul des ratios des années 2006 à 2011, l'ORDIF a utilisé les populations légales municipales (sans double compte) issues du nouveau recensement de l'INSEE. Pour les années antérieures à 2006, les ratios présentés dans ce document ont été calculés à partir de populations départementales issues des estimations de l'INSEE qui sont disponibles sur leur site Internet (www.insee.fr).

Le choix de la population utilisée n'est pas sans conséquence sur le ratio de collecte des DMA. En effet, l'ORDIF a choisi en accord avec son groupe de travail d'utiliser tous les ans la population provisoire de l'INSEE correspondant à l'année de l'enquête. Lorsque début 2015 l'INSEE publiera la population municipale légale 2012, l'ORDIF actualisera les ratios de collecte 2012 afin de faire concorder l'année de l'enquête et la population légale utilisée. Cette actualisation s'accompagne bien souvent d'une modification des ratios de collecte puisque l'on constate que les populations provisoires de l'INSEE sont généralement sous-estimées, ce qui entraîne une baisse du ratio de collecte d'environ 1 kg/hab au moment de l'actualisation.



Indicateurs techniques de la gestion des déchets ménagers et assimilés en 2012

Le tableau suivant reprend les indicateurs techniques qui décrivent en « un coup d'œil » le service public délivré en Île-de-France en 2012 ainsi que les évolutions observées entre 2011 et 2012.

	2011	2012
Nombre d'EPCL assurant la collecte (a minima des OMR)	75	77
Nombre d'EPCL assurant le traitement représentés en Île-de-France	28	28
Tonnages de DMA collectés	5 692 000 t	5 624 000 t
Ratio par habitant des DMA collectés	480 kg/hab	472 kg/hab
Ratio par habitant des ordures ménagères résiduelles	309 kg/hab	303 kg/hab
Ratio par habitant des emballages (y compris verre) et papiers graphiques	56 kg/hab	55 kg/hab
Part des déchets collectés orientés en valorisation matière et organique	26%	26%
Estimation du taux de refus des centres de tri	25,6%	24,6%
Nombre de déchèteries	167	170
Ratio par habitant des déchets apportés en déchèteries	66 kg/hab	65 kg/hab
Part des déchets collectés en déchèteries (hors déchets de construction et de démolition) orientés dans une filière de valorisation (énergétique, organique ou matière)	59%	58%
Mode principal de traitement des DMA	Incinération	Incinération

Liste des établissements publics de coopération locale assurant la collecte au 01/01/2013

Dénomination usuelle	Dénomination officielle	Dép. IDF	Nombre de communes franciliennes	Population municipale 2011
CA Argenteuil Bezons	Communauté d'agglomération Argenteuil Bezons	95	2	132 612
CA Cœur de Seine	Communauté d'agglomération Cœur de Seine	92	3	55 924
CA de la Plaine Centrale du Val-de-Marne	Communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne	94	3	155 741
CA de la Vallée de la Marne	Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne	94	2	65 009
CA de l'aéroport du Bourget	Communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget	93	3	92 396
CA de Mantes-en-Yvelines	Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines	78	35	113 709
CA des 2 Rives de Seine	Communauté d'agglomération des 2 Rives de Seine	78	7	61 903
CA des Hauts-de-Bièvre	Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre	91, 92	7	183 747
CA des Lacs de l'Essonne	Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne	91	2	58 834
CA des Portes de l'Essonne	Communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne	91	5	101 650
CA du Haut-Val-de-Marne	Communauté d'agglomération du Haut-Val-de-Marne	94	7	105 173
CA du Mont Valérien	Communauté d'agglomération du Mont Valérien	92	3	216 207
CA du Pays de Meaux	Communauté d'agglomération du Pays de Meaux	77	18	85 775
CA du Val d'Orge	Communauté d'agglomération du Val d'Orge	91	10	135 003
CA Est Ensemble	Communauté d'agglomération Est Ensemble	93	9	397 977
CA Évry Centre Essonne	Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne	91	6	114 416
CA Gpso	Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest	92	7	306 441
CA Plaine Commune	Communauté d'agglomération Plaine Commune	93	9	407 007
CA Roissy Porte-de-France	Communauté d'agglomération Roissy Porte-de-France	95	17	78 992
CA Seine Essonne	Communauté d'agglomération Seine Essonne	91	5	66 213
CA Senart Val-de-Seine	Communauté d'agglomération Sénart Val-de-Seine	91	3	79 876
CA Sud de Seine	Communauté d'agglomération Sud de Seine	92	4	144 789
CA Val-de-Bièvre	Communauté d'agglomération Val-de-Bièvre	94	7	204 395
CA Val-de-France	Communauté d'agglomération Val-de-France	95	4	139 293
CA Versailles Grand Parc	Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc	78, 91	15	183 335
CC Charenton-Saint-Maurice	Communauté de communes Charenton-Saint-Maurice	94	2	44 148
CC Cœur d'Yvelines	Communauté de communes Cœur d'Yvelines	78	7	22 480
CC de la Boucle-de-la-Seine	Communauté de communes de la Boucle-de-la-Seine	78	7	170 364
CC de la Brie-des-Morins	Communauté de communes de la Brie-des-Morins	77	6	4 209
CC de la Haute Vallée-de-Chevreuse	Communauté de communes de la Haute Vallée-de-Chevreuse	78	1	6 611
CC de l'Arpajonnais	Communauté de communes de l'Arpajonnais	91	1	9 324
CC de l'Étampois Sud Essonne	Communauté de communes de l'Étampois Sud Essonne	91	1	24 013
CC des Coteaux-de-Seine	Communauté de communes des Coteaux-de-Seine	78	3	36 839

Liste des établissements publics de coopération locale assurant la collecte au 01/01/2013 (suite)

Dénomination usuelle	Dénomination officielle	Dép. IDF	Nombre de communes franciliennes	Population municipale 2011
CC des Coteaux-en-Vexin	Communauté de communes des Coteaux-en-Vexin	78	3	21 507
CC des Monts-de-la-Goële	Communauté de communes des Monts-de-la-Goële	77	4	5 311
CC des Plaines et Monts de France	Commuanuté de communes des Plaines et Monts de France	77	20	40 919
CC des Portes de l'Île-de-France	Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France	78	9	15 268
CC du Pays Créçois	Communauté de communes du Pays Créçois	77	19	34 980
CC du Pays de Bière	Communauté de communes du Pays de Bière	77	10	10 811
CC du Pays de l'Ourcq	Communauté de communes du Pays de l'Ourcq	77	22	17 611
CC du Pays Fertois	Communauté de communes du Pays Fertois	77	19	27 494
CC du Plateau de Lommoye	Communauté de communes du Plateau de Lommoye	78	10	6 531
CC du Val d'Essonne	Communauté de communes du Val d'Essonne	91	20	56 576
CC entre Juine et Renarde	Communauté de communes entre Juine et Renarde	91	9	14 885
CC Gally Mauldre	Communauté de communes Gally Mauldre	78	4	11 637
CC Seine École	Communauté de communes Seine École	77	2	15 368
CC Seine Mauldre	Communauté de communes Seine Mauldre	78	2	13 973
San du Val d'Europe	Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe	77	5	28 341
Seapfa	Syndicat Intercommunal d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye	93	4	172 271
Sedre de la région d'Étampes	Syndicat d'Élimination des Déchets de la région d'Étampes	91	19	21 737
Sictom de Rambouillet	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Rambouillet	78	39	81 625
Sictom de la région d'Auneau	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Auneau	91	1	3 934
Sictom de Senart	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Senart	77	6	62 765
Sictom du Hurepoix	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Hurepoix	91	47	105 485
Sictomia Tri Or	Syndicat pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la région de l'Isle Adam	95	28	84 408
Sictomp	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Plateau	78	6	4 057
Sieed	Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets de l'Ouest Yvelines	78	64	62 004
Sieom de la région de Boissy-aux-Cailles	Syndicat Intercommunal pour l'enlèvement des Ordures Ménagères de la région de Boissy-aux-Cailles	77	13	4 978
Sietom de la région de Tournan-en-Brie	Syndicat Intercommunal pour l'enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères de la région de Tournan-en-Brie	77	40	116 431
Sietrem de Lagny-sur-Marne	Syndicat mixte pour l'enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers de Lagny-sur-Marne	77, 93	30	287 563
Sigidurs	Syndicat mixte pour la Gestion et l'élimination des Déchets Urbains de la région de Sarcelles	95	19	65 702
Siom de la Vallée de Chevreuse	Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse	78, 91	17	171 370
Sirom de Milly-la-Forêt	Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères du Canton de Milly-la-Forêt	77, 91	27	22 600
Sirm de Monthléry	Syndicat Intercommunal de la région de Monthléry	91	4	24 435
Sirmotom de Montereau	Syndicat de la région de MontereauFault-Yonne pour le traitement des Ordures Ménagères	77	40	50 652
Sitomap de Pithiviers	Syndicat Intercommunal pour la collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de l'arrondissement de Pithiviers	77, 91	7	6 288

Liste des établissements publics de coopération locale assurant la collecte au 01/01/2013 (suite)

Dénomination usuelle	Dénomination officielle	Dép. IDF	Nombre de communes franciliennes	Population municipale 2011
Sivatru	Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains	78	11	75 412
Sivom de la Vallée de l'Yerres et des Senarts	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Yerres et des Senarts	77, 91, 94	15	172 863
Smetom (Ex Sictom) de la Vallée du Loing	Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères de la Vallée du Loing	77	33	50 480
Smetom Geode	Syndicat Mixte de l'Est Seine-et-Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères	77	98	85 638
Smictom de Coulommiers	Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Coulommiers	77	54	72 301
Smictom de la région de Fontainebleau	Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Fontainebleau	77	22	82 530
Smirtom du Vexin	Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin	78, 95	83	65 546
Smitom Centre Seine-et-Marnais	Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Centre Ouest Seine-et-Marnais	77	27	121 988
Syndicat Azur	Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers AZUR	95	2	28 071
Syndicat Émeraude	Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets de la Vallée de Montmorency	95	17	269 020
Syndicat Tri Action	Syndicat chargé de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés Tri Action	95	9	109 852

Liste des communes assurant la collecte au 01/01/2013

Communes Indépendantes	Département	Population municipale 2011
Ablon-sur-Seine	94	5 221
Achères	78	19 606
Aigremont	78	1 105
Annet-sur-Marne	77	3 229
Asnières-sur-Seine	92	83 376
Aulnay-sous-Bois	93	81 880
Bois-Colombes	92	28 927
Boisemont	95	746
Bonneuil-en-France	95	712
Bonneuil-sur-Marne	94	16 237
Bry-sur-Marne	94	15 987
Cergy	95	58 341
Chambourcy	78	5 845
Champigny-sur-Marne	94	75 800
Charmentray	77	266
Charny	77	1 225

Liste des communes assurant la collecte au 01/01/2013 (suite)

Communes indépendantes	Département	Population municipale 2011
Chatillon	92	33 405
Chesnay	78	29 226
Chevilly-Larue	94	18 532
Chilly-Mazarin	91	18 843
Choisy-le-Roi	94	41 355
Claye-Souilly	77	11 122
Clayes-sous-Bois	78	17 678
Clichy	92	59 458
Clichy-sous-Bois	93	29 835
Coignieres	78	4 476
Colombes	92	85 102
Compans	77	723
Conflans-Sainte-Honorine	78	35 582
Coubron	93	4 712
Courbevoie	92	88 530
Courdimanche	95	6 533
Élancourt	78	26 389
Épinay-sur-Orge	91	10 349
Éragny	95	16 912
Étang-La-Ville	78	4 729
Fontenay-sous-Bois	94	52 723
Fourqueux	78	4 095
Fresnes-sur-Marne	77	657
Gagny	93	39 378
Garenne-Colombes	92	28 297
Gennevilliers	92	41 930
Gonesse	95	26 516
Gressy	77	902
Guyancourt	78	28 245
Ivry	77	585
Ivry-sur-Seine	94	58 185
Jablins	77	650
Joinville-le-Pont	94	17 953

Liste des communes assurant la collecte au 01/01/2013 (suite)

Communes indépendantes	Département	Population municipale 2011
Jouy-le-Moutier	95	16 376
Levallois-Perret	92	64 629
Livry-Gargan	93	42 036
Magny-les-Hameaux	78	9 100
Maisons-Alfort	94	53 265
Marcoussis	91	7 987
Mareil-Marly	78	3 518
Marly-le-Roi	78	16 645
Marnes-la-Coquette	92	1 659
Massy	91	43 006
Maurecourt	78	4 328
Maurepas	78	18 928
Menucourt	95	5 363
Mesnil-le-Roi	78	6 408
Messy	77	1 097
Mitry-Mory	77	18 828
Montigny-le-Bretonneux	78	33 567
Montrouge	92	48 710
Morsang-sur-Seine	91	524
Mureaux	78	30 739
Neuilly-Plaisance	93	20 703
Neuilly-sur-Marne	93	34 005
Neuilly-sur-Seine	92	61 797
Neuville-sur-Oise	95	1 994
Noisy-le-Grand	93	62 970
Nozay	91	4 736
Orly	94	21 312
Osny	95	16 333
Paris 1 ^{er} arrondissement	75	17 443
Paris 2 ^{ème} arrondissement	75	22 927
Paris 3 ^{ème} arrondissement	75	36 120
Paris 4 ^{ème} arrondissement	75	27 887
Paris 5 ^{ème} arrondissement	75	60 800

Liste des communes assurant la collecte au 01/01/2013 (suite)

Communes indépendantes	Département	Population municipale 2011
Paris 6 ^{ème} Arrondissement	75	43 880
Paris 7 ^{ème} Arrondissement	75	57 786
Paris 8 ^{ème} arrondissement	75	40 589
Paris 9 ^{ème} arrondissement	75	60 120
Paris 10 ^{ème} arrondissement	75	94 027
Paris 11 ^{ème} arrondissement	75	154 647
Paris 12 ^{ème} arrondissement	75	144 402
Paris 13 ^{ème} arrondissement	75	183 260
Paris 14 ^{ème} arrondissement	75	140 317
Paris 15 ^{ème} arrondissement	75	238 395
Paris 16 ^{ème} arrondissement	75	169 942
Paris 17 ^{ème} arrondissement	75	170 174
Paris 18 ^{ème} arrondissement	75	203 127
Paris 19 ^{ème} arrondissement	75	186 090
Paris 20 ^{ème} arrondissement	75	198 042
Pavillons-sous-Bois	93	22 117
Pecq	78	16 675
Pin	77	1 269
Plaisir	78	31 074
Plessis-aux-Bois	77	236
Poissy	78	37 662
Pontault-Combault	77	36 458
Pontoise	95	29 885
Précy-sur-Marne	77	788
Puiseux-Pontoise	95	422
Puteaux	92	44 683
Raincy	93	13 928
Rosny-sous-Bois	93	41 254
Rungis	94	5 681
Saint-Germain-en-Laye	78	40 653
Saint-Mandé	94	22 292
Saint-Maur-des-Fossés	94	74 818
Saint-Mesmes	77	574

Liste des communes assurant la collecte au 01/01/2013 (suite)

Communes indépendantes	Département	Population municipale 2011
Saint-Ouen-l'Aumône	95	23 731
Saint-Pierre-du-Perray	91	8 618
Saintry-sur-Seine	91	5 140
Saulx-les-Chartreux	91	5 065
Thiais	94	29 229
Tigery	91	2 918
Trappes	78	29 563
Valenton	94	11 940
Vaujours	93	6 643
Vaureal	95	16 223
Vélizy-Villacoublay	78	20 711
Verrière	78	5 924
Villemomble	93	28 368
Villeneuve-la-Garenne	92	25 644
Villeneuve-le-Roi	94	18 610
Villeneuve-Saint-Georges	94	32 767
Villeparisis	77	24 525
Villepreux	78	9 888
Villeroy	77	700
Villevaudé	77	2 027
Villiers-sur-Marne	94	27 222
Vincennes	94	48 649
Vitry-sur-Seine	94	86 375
Voisins-le-Bretonneux	78	11 631

Liste des communes assurant le traitement au 01/01/2013

Communes indépendantes	Département	Population municipale 2011
Magny-les-Hameaux	78	9 100
Noisy-le-Grand	93	62 970

Liste des établissements publics de coopération locale assurant le traitement au 01/01/2013

Dénomination usuelle	Dénomination officielle	Dép. IDF	Nombre de communes franciliennes	Population municipale 2011
SYCTOM	Syndicat interCommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'agglomération parisienne			
L'agence métropolitaine des Déchets Ménagers	75, 78, 92, 93, 94	84	5 630 539	
Beauce Gatinais Valorisation	Syndicat mixte de traitement Beauce Gatinais Valorisation	77, 91	40	56 768
CA Cergy-Pontoise	Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise	78, 95	13	197 187
SICTOMIA Tri Or	Syndicat pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la région de l'Isle Adam	95	28	84 408
SIDOMPE de Plaisir	Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie	78, 91	105	443 226
SIDRU de Saint-Germain-en-Laye	Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains	78	15	213 084
SIETOM de la Région de Tournan-en-Brie	Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Tournan-en-Brie	77	40	152 889
SIETREM De Lagny-sur-Marne	Syndicat mixte pour Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers de Lagny-sur-Marne	77, 93	30	287 563
SIEVD De Rungis	Syndicat Intercommunal d'Exploitation et de Valorisation des Déchets	94	10	216 985
SIGIDURS de la Région de Sarcelles	Syndicat mixte pour la Gestion et l'élimination des Déchets Urbains de la région de Sarcelles	95	42	311 215
SIMACUR Massy-Antony-Hauts-de-Bièvre	Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts-de-Bièvre pour le Chauffage Urbain	91, 92	9	245 596
SIOM de la Vallée de Chevreuse	Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse	78, 91	17	171 370
SIREDOM	Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères	77, 91	129	755 442
SIRM de Montlhéry	Syndicat Intercommunal de la région de Montlhéry	91	4	24 435
SIRMOTOM De Montereau	Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des Ordures Ménagères	77	40	50 652
SITREVA	Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets	78, 91	87	191 044
SITRU de la Boucle de la Seine	Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine	78, 92	12	303 733
SIVATRU	Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains	78	10	73 976
SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Senarts	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Yerres et des Senarts	77, 91, 94	15	172 863
SMETOM Geeode	Syndicat Mixte de l'Est Seine-et-Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères	77	98	85 638
SMIRTOM du Vexin	Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin	78, 95	84	66 197
SMITDUVM de Créteil	Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne	94	19	621 477
SMITOM Centre Seine-et-Marnais	Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Centre Ouest Seine-et-Marnais	77	67	293 462
SMITOM Nord Seine-et-Marne	Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Nord Seine-et-Marne	77	185	386 344
SMITRIVAL	Syndicat Mixte des Installations de Tri et de Valorisation	78	65	205 133
SYNDICAT Azur	Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers AZUR	95	4	160 683
SYNDICAT Émeraude	Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets de la Vallée de Montmorency	95	17	269 020
SYNDICAT TRI ACTION	Syndicat chargé de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés TRI ACTION	95	9	109 852



Glossaire

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AV : Apport Volontaire

BIFLUX : collecte en mélange des emballages et des papiers graphiques

DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux

DAE : Déchets d'Activité Économique

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DIB : Déchets Industriels Banals

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (OMA + déchets occasionnels)

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux diffus des ménages)

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPCL : Établissement Public de Coopération Locale

ESS : Économie Sociale et Solidaire

FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (également appelée « biodéchet »)

GC : Grande Couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise)

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JRM : Journaux Revues Magazines

Kg/hab : kilogrammes par habitant

MO : Maîtrise d'ouvrage

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés (ordures ménagères résiduelles + recyclables secs + biodéchets)

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

RS : Recyclables Secs

PAP : Porte À Porte

P&A : Piles et Accumulateurs

PPC : Paris Petite Couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Paris)

PREDMA : Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

Recyclables secs : emballages et papiers graphiques collectés sélectivement

REP : Responsabilité Élargie du Producteur

SINOE® : Système d'Information et d'Observation de l'Environnement

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TLC : Textile d'habillement, Linges de maison et Chaussures

TRIFLUX : collecte séparée des emballages, des papiers graphiques et du verre

UIDND : Unité d'Incinération des Déchets Non Dangereux



Avec le soutien de la Région



Avec le soutien de:

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

ORDIF - 91, avenue de la République 75011 Paris

Tél.: 01 45 65 50 10

contact@ordif.fr - www.ordif.com